



Abt Associates Inc.

Cambridge, MA
Lexington, MA
Hadley, MA
Bethesda, MD
Washington, DC
Chicago, IL
Cairo, Egypt
Johannesburg, South Africa

Abt Associates Inc.
Suite 600
4800 Montgomery Lane
Bethesda, MD 20814-5341

**Renforcement des
Organisations de
Producteurs en Afrique
de l'Ouest:
Informations, Analyses
et Propositions pour la
contribution du Abt au
Plan d'Action du
WARP dans le cadre de
l'IEHA**

**Agricultural Policy
Development Program**

**PCE-I-00-99-00033-00
(Order No. 5)**

February 2003

Prepared for
USAID AFR/SD

Prepared by
Jorge Oliveira

Table of Contents

1.	RESUME	1
1.1	Organisations au niveau régional qui fonctionnent comme un réseau avec une certaine autonomie et entièrement gérées par des éléments élus parmi les membres.....	1
1.2	Organisations inter-étatiques à caractère régional.....	1
1.3	Situation au niveau national.....	2
1.4	Suggestions et Recommandations	2
2.	RAPPORT MALI	5
2.1	Informations sur les grandes structures s'occupant des Organisations Paysannes (O.P.)..	6
2.1.1	L'APCAM.....	6
2.1.2	CNOP (Coordination Nationale des Organisations Paysannes du Mali)	7
2.1.3	La DNAMR (Direction Nationale d'Appui au Monde Rural).....	9
2.1.4	Le PASAOP (Projet d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations de Producteurs).....	10
2.2	Entrevue avec les Leaders des O.P. Nationales	11
2.2.1	Entrevue avec un membre de l'APCAM.....	11
2.2.2	Entrevue avec un membre de Coordination Nationale des Organisations Professionnels au Mali (CNOP).....	12
2.2.3	Entrevue avec un membre de AGRIMA (Mr. Mahamadi Dembélé).....	13
2.3	Liste Des Personnes Rencontrees Au Mali	14
2.4	Liste Des Documents Consultes Au Mali	14
3.	RAPPORT SENEGAL	15
3.1	Informations sur les grandes structures s'occupant des organisations paysannes au niveau du Pays.....	16
3.1.1	CNCR : Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (Sénégal).....	16
3.1.2	ANCAR (Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural)	17
3.1.3	ITA (Institut de Technologie Alimentaire).....	22
3.2	Information sur les Organisations à caractère régional basé au Sénégal s'intéressant aux O.P.....	23
3.2.1	ROPPA (Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest).....	23
3.2.2	CMA/AOC.....	24
3.2.3	FRAO (Fondation Rurale de l'Afrique de l'Ouest).....	26
3.2.4	CORAF, Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricole	27
3.2.5	INTERFACE	28
3.2.6	REFESA – Réseau des Femmes Sahéliennes	29
3.3	Entrevue aux leaders des Organisations.....	30
3.3.1	CNCR.....	30
3.3.2	ROPPA.....	31
3.3.3	INTERFACE	32
3.3.4	REFESA	34

3.4	Liste Des Personnes Rencontrees Au Senegal.....	35
3.5	Liste Des Documents Consultes Au Senegal.....	36
4.	Rapport du Burkina Faso.....	37
4.1	Informations sur les structures s’occupant des organisations paysannes au niveau du Pays	38
4.1.1	SNVA - Système National de Vulgarisation Agricole	38
4.1.2	PA-OPA (Plan d’Action pour l’émergence des Organisations Professionnelles Agricoles).....	39
4.2	Information sur les Organisations à caractère régional s’intéressant aux O.P. basées au Burkina Faso	40
4.2.1	CILSS (Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel).....	40
4.2.2	ROPPA (Réseau des organisations Paysannes et de Producteurs de l’Afrique de l’Ouest).....	42
4.2.3	UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine regroupe huit (8) pays de l’Afrique de l’Ouest)	42
4.3	Informations et Interviews avec les O.P. du Burkina Faso.....	44
4.3.1	C.P.F. Confédération Paysanne du Faso.....	44
4.3.2	UNJPA/B (Union Nationale des Jeunes Producteurs Agricoles du Burkina)....	45
4.3.3	FENAFER/B (Fédération Nationale des Femmes Rurales du Burkina)	45
4.3.4	FENOP (Fédération Nationale des Organisations Paysannes).....	46
4.4	Liste Des Personnes Contactees Au Burkina Faso.....	48
4.5	Liste Documents Consultes Au Burkina Faso.....	48
4.6	Loi no.14/99/AN – Portant réglementations des Sociétés Coopératives et Groupements au Burkina Faso.....	49

1. RESUME

En ce qui concerne des organisations ou institutions qui supportent les O.P. en Afrique de l'Ouest il a été identifié 3 types de situations :

1.1 Organisations au niveau régional qui fonctionnent comme un réseau avec une certaine autonomie et entièrement gérées par des éléments élus parmi les membres.

Dans la plus part des cas toutes ces organisations sont très récentes.

- La Plate-forme des organisations paysannes du Sahel qui a vu le jour à Koudougou au Burkina Faso/août 1996 à l'initiative des leaders paysans ayant pris part à la Conférence du CILSS à Praia en 1994. A sa constitution, la plate-forme paysanne sahélienne s'est dotée de statut, d'un règlement intérieur et d'un plan d'action.
- Le ROPPA – La genèse de la création du ROPPA a commencé en novembre 1998 avec la participation de certaines O.P. à la deuxième Conférence du Parti, à la Convention de Lutte contre la Désertification, suivi de la rencontre de Ouagadougou en septembre 1999 et de l'atelier de Dakar en Décembre 1999 culminant avec sa création en juillet 2000 à Cotonou avec le nom de Réseau des Organisations Paysannes et Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest. Il est représenté dans 10 pays.
- Le REFESA réseau des femmes sahéliennes est créé à Banjul en septembre 1997 suite à l'exercice de réflexion sur l'avenir du Sahel appelé Sahel 21. Pour le moment elle reste au niveau des pays sahéliens seulement.
- INTERFACE réseau informel des professionnels de l'agro-business, micro-entreprises, unions, coopératives et ONG. Créé en 1997 à Ouagadougou, suite à l'exercice de Sahel 21 couvre actuellement 13 pays de l'Afrique de l'Ouest.
- CHAMBRE D'AGRICULTURE – Dans mon point de vue on ne peut considérer les Chambres d'Agriculture comme constituant un réseau au niveau régional, mais surtout un réseau national dans chaque pays. La plus ancienne c'est celle du Mali créée en 1993.

1.2 Organisations inter-étatiques à caractère régional

- Le CILSS – Le plus ancien de l'Afrique de l'Ouest créé en 1973 couvrant 8 pays de cette région plus le Tchad.
- La CEDEAO la seule organisation couvrant tous les pays de l'Afrique de l'Ouest (sauf la Mauritanie) Organisation à caractère économique et politique. La description de cette organisation n'a pas été incluse dans le rapport.

- UEMOA – Union Economique et Monétaire de l’Afrique de l’Ouest créée en 1994 couvre seulement 8 pays. Collaborant avec les O.P. dans l’élaboration de la Politique Agricole commune et dans la facilitation à la participation au grand Forum sur le marché mondial.
- CMA/AO – La Conférence des Ministres de l’Agriculture de l’Afrique de l’Ouest et du Centre a été créée en 1991 et regroupe 20 pays de ces deux régions. Elle collabore avec les O.P. dans la constitution des Chambres d’Agriculture, facilitation dans la participation aux grands Forums sur le marché régional et mondial.
- La FRAO – Fondation Rurale de l’Afrique de l’Ouest, héritière du Programme de Recherches et d’Appui aux associations paysannes, couvrant 5 pays de l’Afrique de l’Ouest.

1.3 Situation au niveau national

Au niveau national comme le rapport le décrit nous avons rencontré avec des situations diverses dans les correspondants du ROPPA issus des Plate-formes paysannes et constitués dans la plupart en confédérations.

Les Chambres d’Agriculture seulement au Mali elles sont bien organisées tant au niveau national que régional (pays) au Sénégal il existe une Chambre du Commerce et d’Agriculture mais pas d’initiative forte pour la création d’une Chambre d’Agriculture autonome. Au Burkina il est prévu pour le moment seulement la création des Chambres d’Agriculture au niveau des régions du pays.

Les Organisations Faïtières existent dans tous les trois pays avec des degrés d’organisation un peu différents. Plus fortes au Sénégal et au Burkina moins évidentes au Mali.

Dans les trois pays il existe des services de vulgarisation en mutation avec l’appui des grands projets financés par la Banque Mondiale.

1.4 Suggestions et Recommandations

Après avoir interviewé une série de leaders des O.P. et discuté avec eux le contexte actuel de leur implantation dans les structures de développement du pays, d’avoir lu plusieurs documents, acte constitutif, plan d’action ou projet liés aux différentes organisations régionales et nationales je peux faire la constatation suivante :

En ce qui concerne le niveau régional, la position du ROPPA me paraît plus indiquée comme organisation à supporter.

Les Chambres d’Agriculture ne sont pas encore constituées en réseau dans le vrai sens du terme, malgré les efforts de la CMA/AOC la seule organisation que j’ai trouvé avec l’intérêt de constituer ce réseau. En plus les paysans ou leaders des organisations paysannes méfient des Chambres d’agriculture contrôlée par les Etats avec des fonctionnaires payés directement par ceux-ci. Dans les trois pays visités seulement au Mali la Chambre d’Agriculture paraît jouer un rôle important au niveau national et à l’intérieur du pays.

Si un appui doit être donné au réseau de Chambres d'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest il doit être fait après que la situation des cadres nationaux de concertation des O.P. soient complètement installés et leurs champs d'actions et inter-action bien clarifiés.

Le ROPPA comme on peut voir dans la description de son apparition doit aussi continuer leurs efforts auprès des Plate-formes paysannes sahéliennes pour qu'il n'y ait pas de contradictions au moment de la constitution du cadre national de concertation (répondant ou membre du ROPPA régional).

A ce stade un appui doit être prévu comme support du niveau institutionnel pour permettre au ROPPA Régional de faire des ateliers ou rencontres dans tous les pays membres pour clarifier le problème du représentant national du réseau régional.

Aussi il est nécessaire que le ROPPA puisse couvrir le plus rapidement possible les autres pays surtout anglophones (Nigeria, Ghana, Sierra Leone, Libéria) avant que d'autres mouvements puissent apparaître pour créer des perturbations et divisions entre les O.P. ROPPA aura besoin d'un support dans cette action.

Les domaines d'intervention de l'USAID/WARP peuvent être ciblés dans des actions suivantes:

- Formation – à tous les niveaux régional et national et dans, les aspects de management, organisationnels, institutionnelles etc.
- Information/Communication – Organisation d'un système de Communication efficace entre les membres du réseau à travers Internet. Fournir des équipements où ils n'existent pas. Accès à des adresses, internationales sur le commerce, marché, prix etc.
- Participation à leur fonds de renforcement de capacités géré par la BOAD.
- En collaboration avec les Agences de l'USAID National contribuer pour aider les pays à installer des systèmes de crédits privés pour soutenir non seulement les actions et projet de développement des O.P. mais aussi des crédits pour les petites exploitations au niveau familiale.
- En collaboration avec les Agences de l'USAID National contribuer à aider les O.P. la recherche et la vulgarisation dans l'opération multiplication/commercialisation et distribution de Semences améliorées.
- Appuyer toutes initiatives de collaboration entre O.P./Recherche/Vulgarisation dans les actions de transfert de technologie. Continuer pendant 2 ou 3 ans avec l'expérience de l'année 2002 du Sénégal, Niger et Burkina Faso/INSAH.

Le REFESA c'est une autre organisation qui mérite d'être appuyé dans le sens d'améliorer leur coordination, mais surtout dans la résolution des problèmes du foncier dont les femmes se plaignent beaucoup dans toute la sous-région.

Même si pour le moment les membres du REFESA veulent rester seulement au niveau du pays du Sahel il faudra commencer à penser dans une future extension aux autres pays.

Des activités de formation dans tous les domaines pour les O.P. féminines sont envisageables ainsi qu'une amélioration de leurs systèmes de communication inter et intra pays.

Il existe un document au niveau du WARP des propositions d'appui au REFESA que j'ai pris connaissance à la fin de ma mission.

L'INTERFACE, c'est une organisation dont je recommanderais un appui pour renforcer leurs capacité institutionnel au niveau régional ainsi qu'au niveau national, faciliter leurs capacités de transfert de technologie et l'élaboration et mise en œuvre des projets.

Avec le ROPPA et INTERFACE le WARP pourrait signer des conventions de coopération, mais avec le REFESA il peut être envisagé à travers la Convention du CILSS/ Programme Majeur GRN/Unité de Développement Local jusqu'à ce que leur autonomie soit plus claire.

Si je peux avancer quelque chose au niveau de financement j'aurais proposé pour le :

ROPPA : 100.000 U\$ par an dans une convention et contribution au Fonds de Renforcement de Capacité

REFESA : 50.000 U\$/an

INTERFACE : 50.000 U\$/an

2. RAPPORT MALI

I. Informations sur les grandes structures s'occupant des organisations paysannes au niveau des pays

1. APCAM (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali)
2. CNOP (Coordination Nationale des Organisations Paysannes du Mali)
3. DNAMR (Direction Nationale d'Appui au Monde Rural)
4. PASAOP (Projet d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations de Producteurs).

II. Entrevue avec les Leaders des O.P. Nationales

1. APCAM
2. CNOP
3. AGRIMA

III. Liste des personnes rencontrées

IV. Liste des documents consultés.

2.1 Informations sur les grandes structures s'occupant des Organisations Paysannes (O.P.)

Au Mali il y a trois grandes structures qui sont chargées de l'appui aux organisations paysannes:

1. **APCAM** : Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali
2. **CNOP** : Coordination Nationale des Organisations Paysannes du Mali
3. **DNAMR** : Direction Nationale d'Appui au Monde Rural
4. **PASAOP** : Projet d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations de Producteurs.

2.1.1 L'APCAM

L'APCAM a été créée par Décret Présidentiel en août 1993 en même temps que les chambres régionales de l'Agriculture.

Il est un établissement public à caractère professionnel doté de la personnalité morale et d'autonomie financière et fonctionne comme un organe consultatif et professionnel d'intérêt agricole.

A ce titre il donne des avis à la demande des pouvoirs publics ou formule des suggestions de leur propre initiative sur les questions agricoles ou relatives au Monde Rural notamment :

- la politique des prix, des revenus, du crédit et de la commercialisation des produits agricoles;
- la réglementation relative aux activités agricoles, pastorales, forestières, piscicoles, fiscales et douanières concernant les activités rurales;
- la formation professionnelle ;
- les moyens à mettre en œuvre afin d'accroître le développement de l'agriculture.

Aussi, elle peut exercer un rôle d'intervention en matière agricole notamment :

- encourager, créer, subventionner toute entreprise d'intérêt agricole ou participer à leur capital social;
- fonder, acquérir, administrer des établissements d'enseignement professionnels agricoles, d'après avis du Ministère chargé de l'enseignement professionnel.

Les ressources de l'APCAM du Mali sont constituées par :

- les revenus et intérêts des biens, fonds et valeurs leur appartenant ;
- les taxes, droits ou primes, redevances d'utilisateurs perçus en rémunération des services qu'elle rend ;
- les subventions de l'Etat ou tout organisme public en privé ;
- les recettes exceptionnelles ;
- les subventions d'équipement ;
- le produit des emprunts autorisés par arrêté du Ministre chargé de la tutelle de la Chambre d'Agriculture ;
- le produit du remboursement des prêts et avances;

- les dons et legs ;
- toutes autres ressources de caractère annuel et permanent.

Organisation

1. L'Assemblée Permanente des Chambres de l'Agriculture du Mali au niveau National avec siège à Bamako est composée par :
 - Les présidents des Chambres Régionales d'Agriculture ;
 - Deux membres pour chaque Chambre Régionale d'Agriculture ;
 - Cinq membres associés choisis avec voix consultative.
2. La Chambre Régionale de l'Agriculture (une dans chaque région administrative) composée par:
 - Trois membres élus par cercle ;
 - Cinq membres représentant les organisations professionnelles ;
 - Trois membres associés.
3. L'Assemblée des délégués consulaires de cercle au niveau des Cercles
4. L'Assemblée des délégués consulaires de l'Arrondissement au niveau de l'Arrondissement
5. Représentants du village au niveau des Villages.

L'APCAM a : un Président, huit vice-présidents correspondant aux présidents des huit chambres régionales et un secrétaire général.

L'APCAM est membre du réseau des chambres d'agriculture de l'Afrique de l'Ouest (Mali, Côte d'Ivoire, Guinée-Conakry, Bénin et Togo), elle assure la présidence en ce moment pour 3 ans.

2.1.2 CNOP (Coordination Nationale des Organisations Paysannes du Mali)

CNOP a été créée en mai 2002 dans un Forum par un comité de pilotage. Elle est une structure informelle dotée d'une personnalité morale et ayant une responsabilité collégiale dans la gestion de ses activités.

La CNOP exerce ses activités sur toute étendue du territoire national. L'exercice social adopté est celui de l'Institution qui assure la coordination technique (ROPPA/MALI).

Le but de la CNOP est de :

- Contribuer au développement rural durable du Monde Malien ;
- Coordonner la lutte pour la défense des intérêts des paysans des O.P.

L'objectif général est de faciliter les échanges entre les grandes O.P. Sur les questions d'intérêt stratégique pour le développement du Monde Malien.

Les objectifs spécifiques sont :

- Organiser la mise en débat des thèmes d'intérêt stratégique pour le développement rural comme : foncier, la politique agricole, la décentralisation, la commercialisation des produits agricoles, les enjeux internationaux, OMC, OGM.
- Prendre en charge la participation des O.P. en ce qui concerne les grands projets et programmes; PASAOP, PASE, FODESA, Recherche/Vulgarisation, PNIR.
 - Approfondir au niveau des O.P. membres et des cellules régionales de la CNOP sur les thèmes faisant objet d'échanges Capitaliser les expériences et pratiques novatrices du Mali et dans le reste du Monde pour l'amélioration des conditions de vie du monde rural.
 - Prendre en charge des questions comme la Sécurité Alimentaire, le renforcement des capacités, le plaidoyer et le lobby du monde rural.
 - Diffuser l'information sur tout ce qui concerne l'environnement du monde rural.

Modalités d'adhésion

Toutes O.P. autres que les membres fondateurs désirant adhérer à la CNOP doivent :

- être parrainées par deux institutions membres ;
- soumettre la demande d'adhésion à l'Assemblée Générale ;
- payer un droit d'adhésion de 100.000 FCFA et une cotisation annuelle de 50.000 FCFA.

Les organes de la CNOP sont:

- l'Assemblée générale (2 fois par an),
- le Comité de Coordination,
- la Coordination technique,
- les Cellules Régionales,
- les O.P. membres.

Les ressources de la CNOP sont :

- les droits d'adhésion des O.P. membres,
- les cotisations annuelles,
- les contributions des partenaires,
- les legs et les dons.
- Le Fonds de renforcement des capacités du ROPPA sera géré comme les autres ressources de la CNOP

Rapport avec le ROPPA :

- le CNOP est la structure représentative des O.P. dans le ROPPA ;
- les délégués de la convention du ROPPA sont choisis par le CNOP ; et ils sont :
- COPAKA (Concertation des paysans de la région de Kayes (2 membres)
- AOPP (Association des Organisations Professionnelles (1 membre)
- SEXDGON (Syndicat des Exploitants Agricoles de l'Office du Niger (1 membre)
- CMCR (Comité Régional de Concertation des Réseaux de Sikasso (1 membre)
- SYPATIO (Syndicat des Paysans du Mali, Ouest)
- APCAM (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (1 membre)

2.1.3 La DNAMR (Direction Nationale d'Appui au Monde Rural)

La DNAMR a été créée en septembre 1996 dans le cadre de la restructuration du Ministère de Développement Rural.

Cette restructuration a supprimé les directions suivantes :

- Direction Nationale de l'Agriculture ;
- Direction Nationale de l'Élevage ;
- Direction Nationale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques ;
- Direction Nationale de Génie Rural ;
- Direction Nationale de l'Action Coopérative et du Développement Régional et local ;
- Service National de la Protection Végétale.

Qui ont été remplacées au niveau National par :

- Direction Nationale d'Appui au Monde Rural ;
- Direction Nationale de l'Aménagement et de l'Équipement Rural ;
- Direction Générale de la Réglementation et du Contrôle du Secteur du Développement.

La mission dévolue à la DNAMR porte sur l'élaboration des éléments de la politique du Gouvernement en matière de promotion du monde rural ainsi que la mise en œuvre de ladite politique.

A cet effet elle est principalement chargée d'appuyer les activités agricoles auprès des paysans, paysannes, des groupements professionnels du Secteur rural et des collectivités décentralisées notamment par :

- le conseil rural et la vulgarisation agricole ;
- la formation, l'information et la communication ;
- la promotion des filières agricoles ;
- l'organisation et l'animation du monde rural.

Elle assure entre autres :

- la prévention des fléaux et la protection des végétaux et des animaux ;
- le renforcement de la liaison Recherche/Vulgarisation ;
- la centralisation, le traitement et la dispersion des données statistiques sur les activités du secteur agricole ;
- le suivi et l'évaluation des actions de développement.

Parmi ces structures il y a ceux qui intéressent d'écrire en détail pour ses liaisons avec les O.P.

* *La division d'Appui à l'organisation du Monde Rural* qui est chargé en rapport avec les organismes consulaires et organisations forestières professionnelles de :

- procéder aux études et analyses permettant d'asseoir une politique nationale d'émergence et de promotion d'organisations à caractères coopératives viables et dynamiques ;

- appuyer la promotion d'organisations professionnelles et activités économiques des femmes jeunes et des autres groupes spécifiques et de veiller à leur prise en compte de manière durable et équitable par les différents projets et programmes de développement ;
- promouvoir l'insertion des femmes, de jeunes et des autres groupes spécifiques dans les circuits économiques du monde rural tenant compte de leur rôle de producteurs et les productrices agricoles ;
- veiller à la représentation des producteurs et des productrices au niveau des instances de décision pour la prise en compte de leurs intérêts ;
- suivre et coordonner la mise en œuvre des politiques en matière d'organisations en monde rural.

** La Division Conseil Rural et Vulgarisation qui a pour mission:*

- concevoir les stratégies de transfert des techniques et technologiques de production et la valorisation (transformation, conservation) aux exploitants ruraux et exploitantes rurales ;
- appuyer, suivre et coordonner la mise en œuvre des dites stratégies ;
- développer une stratégie permettant une meilleure intervention et en appui des ONG par l'orientation à la canalisation de leurs actions vers les zones d'intervention et l'harmonisation de leurs programmes d'appui avec ceux des structures nationales.
- établir des canaux de concertation et de collaboration avec les ONG et d'assurer le Suivi de leur intervention ;
- développer une politique de liaison recherche/vulgarisation en relation avec les services de recherche et de suivre sa mise en œuvre.

Les structures de la DNAMR descendent au niveau des régions des préfectures et des communes, arrondissement.

2.1.4 Le PASAOP (Projet d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations de Producteurs)

Ce projet financé par la Banque Mondiale et autres partenaires (USAID, France, Pays Bas, Suisse, et E.U.) à hauteur de 148,4 millions de US dollars répartis en trois phases pour une durée de 11 ans.

Les objectifs généraux sont d'établir un code institutionnel propice à une plus grande efficacité dans la prestation de Services agricoles, aux exploitants agricoles. Elle s'appuyera sur la décentralisation de fonctions essentielles du Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage, encouragera l'émergence d'acteurs privés dans l'exécution des Services d'appui à l'agriculture, et renforcera le pouvoir des organisations de producteurs. Des mécanismes axés sur la demande seront mis en place avec l'aide des différents acteurs pour la conception, le choix, le financement et l'exécution des programmes et projets en matière d'innovation et de transfert de technologie, de façon à améliorer la pertinence, l'efficacité et les viabilités de ces activités.

Les objectifs spécifiques sont de :

- recentrer les services du Ministère ;
- appuyer les efforts du Programme National de Lutte contre le SIDA (PNLS)
- développer une stratégie à long terme et un plan d'action en moyen terme pour la formation et la communication en milieu rural ;

- consolider les efforts entrepris avec l'appui du Projet de Recherche Agricole (PNRA) ;
- consolider des efforts entrepris avec l'appui du Programme de Vulgarisation Agricole (PNVA) ;
- établir les Services de Conseil Technique (SCT) sur une base pilote ;
- rendre les organisations de producteurs (O.P.) plus efficaces.

Au courant de l'année 2003 l'expérience de transférer des activités de vulgarisation au secteur privé sera essayé dans 5 région des Pays.

2.2 Entrevue avec les Leaders des O.P. Nationales

2.2.1 Entrevue avec un membre de l'APCAM

- a. Membre de la FIPA, (Fédération Internationale des Producteurs Agricoles assurant la 1ère Vice-Présidence), Président du Club de la FIDA pour l'Afrique Sub-Saharienne dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

Elle collabore avec :

- le ROPPA (Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest.
- la CMA/AOC (Conférence des Ministres de l'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du Centre) avec un projet régional de renforcement de l'interface Etat chambre de l'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest ;
- l'APCAE (Assemblée Permanente des Chambres Agriculture Economique) ;
- l'UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine)
- la SADO (Sécurité Alimentaire Durable en Afrique de l'Ouest et du Centre)
- le CILSS (Comité Permanent Inter-Etat de Lutte contre la Sécheresse au Sahel)
Plate-forme Paysanne

Au niveau national l'APCAM collabore et appui un grand nombre d'organisations paysanne entre autres ceux qui sont membres du collège électoral AOPP (Association des Organisations Professionnelles et Paysannes), UNCPN (Union Nationale des Coopératives de Planteurs maraîchers), SYCOV (Syndicat des Producteurs de Coton et cultures vivrières), CNC (Commission Nationale d'Utilisateurs des résultats de recherche), APRAM (Association des Pêcheurs Résidents au Mali).

L'APCAM gère aussi un certain nombre de projets :

- PACEM (Projet d'Appui aux cultures de céréales au Mali, financé par l'ACDI et UPAC)
- PASIDEM (Projet d'Appui au Système décentralisé du Marché Agricole, financé par USAID/Michigan State University)
- APROFA (Agence pour la promotion des filières Agricoles, financé par la Banque Mondiale)
- PASPE (Projet d'Appui au Secteur Privé de l'Elevage) financé par la France
- PASE (Programme d'Amélioration des Systèmes d'Exploitation) zone cotonnière financée par la France.

Les principales avantages d'appartenir à un réseau, c'est la visibilité de l'organisation vis à vis de l'extérieur. La possibilité d'avoir une coordination au niveau régional sur divers sujets; la circulation de l'information; être présent dans les grands forums régionaux, continental et mondial; le renforcement de capacité (Ex projet avec le CMA/AOC en capacity building).

L'appartenance à un réseau permet à l'APCAM de renforcer la capacité de ses membres en divers domaines tels que : management, administration et comptabilité, accès au crédit, participation au discussion sur les marchés (OMC, AGOA etc). Le représentant de l'APCAM a participé à la réunion d'AGOA aux Iles Maurice au mois de janvier 2003; aux voyages d'études; de jumelage avec des chambres d'autres pays.

En ce qui concerne les possibilités de financement de la part de WARP/USAID l'APCAM a souhaité voir une intervention dans le domaine du crédit et équipement transfert de technologie, suivi d'appui dans le renforcement de capacité dans l'amélioration de son fonctionnement avec possibilité de l'utilisation d'antennes entre le siège et les différents démembrements.

Pour l'impact de ces financements ils pensent que ça pourra améliorer la productivité des exploitations paysannes, sécuriser leurs revenus, améliorer le niveau de sécurité alimentaire, renforcer les structures existantes, améliorer les capacités des producteurs dans les négociations échange, marchés etc, améliorer la pratique de gestion des ressources naturelles.

A propos des risques il existe des couches vulnérables qui sont sujet aux fléaux VIH/SIDA des conflits entre agriculteurs et éleveurs, les problèmes du foncier. Mais pour eux les échanges entre les organisations, l'application de la bonne technologie par les paysans, l'accompagnement par les programmes d'éducation, santé de la reproduction et de gestion de ressources naturelles permet de minimiser ces risques.

La meilleure façon de combler les lacunes en information c'est de former les membres sur les procédures d'administration, de négociation et faire circuler les informations sur les opportunités d'investissements; une bonne connaissance des missions des différentes organisations partenaires; faire participer les partenaires dans les débats et renforcer la capacité de plaidoyer.

2.2.2 Entrevue avec un membre de Coordination Nationale des Organisations Professionnels au Mali (CNOP)

Un des grands avantages d'appartenir au ROPPA c'est l'harmonisation et la création d'une structure dans chaque pays représentative de toutes les formes d'organisations paysannes et rurales.

La CNOP a participé dans les travaux de définition de la politique agricole commune des pays de l'UEMOA.

La visibilité au niveau national a amélioré. Elle a pu bénéficier d'un Programme de renforcement de capacité pour la lutte contre la désertification et la pauvreté d'un montant à peu près de 130 millions de FCFA.

Aussi, elle a bénéficié avec la participation de certains de ses membres dans les négociations de l'OMC.

Les principales faiblesses sont le manque de fonds proposés pour financés les actions dans le pays et certains problèmes d'ordre institutionnel au niveau national.

- L'utilité c'est la possibilité d'une harmonisation et la facilité de compréhension interne dans une cadre national de consensus et d'échange. La facilité d'accès aux informations sur : la politique agricole, la commercialisation des céréales, l'évaluation des risques climatiques etc.
Accès à la participation au grand Forum National International.
Facilité dans l'acceptation du concept d'exploitation familiale.
- Pour la CNOP en principe il n'y a pas d'inconvénient d'appartenir à un réseau et les avantages sont nombreux, comme cité antérieurement, mais il est possible de faire un peut plus dans l'accélération de la mise en place du fond de renforcement la capacité; de mobiliser d'autres partenaires pour participer à ce fond; améliorer des moyens de communications avec le réseau et à l'intérieur du pays; augmenter les lobbies du ROPPA en faveur des pays auprès des partenaires.
- En ce qui concerne les besoins de financement, la CNOP, souhaiterait la participation de l'USAID au fonds de renforcement de capacité (géré par la BOAD) ; aide pour la mise en place d'un fonds spécial pour le crédit dirigé aux actions de productions, transformation, et commercialisation, appui institutionnel, appui au financement de la production et commercialisation de semences.

Les organisations spécifiques les femmes sont:

CAFO : Comité de Coordination des Associations et ONG féminines;

REFESA : Réseau des femmes sahéliennes ;

Coordination générale des femmes de Kayes, Sikasso.

2.2.3 Entrevue avec un membre de AGRIMA (Mr. Mahamadi Dembélé)

AGRIMA (Agriculture au Mali) c'est un groupement d'intérêt économique (GIE) membre de la plate-forme paysanne, et agréé à l'APCAM.

- Pour la question sur les forces et les faiblesses ils pense que le réseau a amélioré l'entente entre les O.P. (faïtières), meilleur accès aux ressources, possibilité de participer aux débats au niveau national et régional. Dans le cas concret du Mali il y a une faiblesse dans la concentration des pouvoirs du Président de la Plate-forme (Au Mali il existe pour le moment les deux structures Plate-formes Paysannes et coordination nationale des O.P. CNOP).
- En ce qui concerne l'utilité du réseau, il donne une possibilité d'augmenter la capacité de gestion des O.P., il peut être considéré comme une garantie morale, facilite l'intégration régionale.
- Les avantages sont la possibilité de formation à travers des ateliers organisés par le réseau, la recherche de financement, possibilité de participer au grand Forum, être en contact avec d'autres expériences et servir d'interface avec les partenaires.
- Pour les besoins de financement AGRIMA veut se spécialiser en multiplication de semences et de plantes fruitières et pour ça il ils ont besoin d'appui pour les équipements et intrants.

2.3 Liste Des Personnes Rencontrees Au Mali

1. Mr. SEKOU A. CISSE, Secrétaire Permanent du CONACILSS
2. Mr. CAMARA, Directeur National de l'Appui au Monde Rural
3. Mr. AMIDOU SANGARE, Responsable Liaison Recherche/Vulgarisation (DNAMR)
4. Mr. BOUARE, Secrétaire Général APCAM
5. Mr. TIDIANI DIARRA, Secrétaire Général Adjoint APCAM
6. Mr. BIRAMA KEITA, Coordinateur Adjoint du PASAOP
7. Mr. SALIF SISSOKO, CNOP, Mali
8. Mr. MAMADI DEMBELE, Administrateur AGRIMA (Agriculture au Mali)
Groupement d'Intérêt Economique (GIE) membre de la Plate-forme Paysanne
9. Mr. SOULEYMANE KEITA, Président de la Plate-Forme Paysanne au Mali
10. Mr. ALPHA KERGNA, IER (Institut d'Economie Rurale)

2.4 Liste Des Documents Consultes Au Mali

1. Renforcement de la participation des Organisations Non Gouvernementales et des O.P. de la Sous-région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre dans la recherche agricole pour le développement – Direction Nationale d'Appui au Monde Rural
2. Communication sur le Partenariat entre la DNAMR et les ONG évoluant dans le Secteur du Développement Rural, Direction Nationale d'Appui au Monde Rural
3. Programme de Renforcement Institutionnel du réseau d'organisation de base et des plate-formes des O.P. dans le cadre de la lutte contre la désertification et la pauvreté dans les pays du Sénégal, Mali, Burkina Faso et Niger. FAO/Coopération Italienne
4. Décret fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des Chambres Régionales d'Agriculture et de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali – Primature – Secrétariat Général du Gouvernement – août 1993
5. Loi portant la création des Chambres Régionales d'Agriculture et de l'Assemblée Permanente des Chambres de l'Agriculture du Mali – août 1993
6. Brochure sur l'organisation de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM)
7. Document complet du PASAOP du Mali – Banque Mondiale
8. Document sur l'organisation de la CNOP (Coordination Nationale des Organisations Paysannes au Mali)
9. Inventaire et analyse des services d'appui et de financement de la production agricole – Dr. BINO TEME

3. RAPPORT SENEGAL

- I. Informations sur les Grandes Structures s'occupant des organisations paysannes au niveau du pays
 - 1. C.N.C.R.
 - 2. ANCAR
 - 3. I.T.A.

- II. Informations sur les Organisations à caractère régional basé au Sénégal s'intéressant aux O.P.
 - 1. ROPPA
 - 2. C.M.A/AOC
 - 3. FRAO
 - 4. CORAF
 - 5. INTERFACE
 - 6. REFESA

- III. Entrevue avec les Leaders des O.P. Régionales et Nationales.
 - C.N.C.R
 - ROPPA
 - INTERFACE
 - REFESA

- IV. Liste des Personnes rencontrées

- V. Liste des Documents consultés

3.1 Informations sur les grandes structures s'occupant des organisations paysannes au niveau du Pays.

3.1.1 CNCR : Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (Sénégal)

Le CNCR a été créé en 1993 avec la finalité de contribuer au développement d'une agriculture paysanne qui assure une promotion socio-économique durable des exploitations familiales.

Ses objectifs sont de :

- Promouvoir la concertation et la coopération de ses membres ;
- Favoriser un partenariat avec ses membres d'une part entre l'Etat et les autres partenaires publics et privés d'autre part ;
- Favoriser l'émergence et le développement d'une plate-forme de concertation entre les organisations paysannes de l'Afrique de l'Ouest.

Les principes d'actions sont :

- La reconnaissance de l'autorité de l'Etat pour la définition des politiques agricoles ;
- L'acceptation de l'intégrité et de l'autonomie des fédérations membres ;
- La reconnaissance de l'existence d'autres acteurs dans l'arène du développement rural ;
- L'assomption par les ruraux de leur destinée.

Organisation

Les organes de gouvernance du CNCR, exclusivement composés des éléments élus sont :

- Le Congrès (chaque 4 ans)
- Le Conseil d'Administration (chaque mois).
- Le Bureau Exécutif (chaque deux mois)
- Le Secrétariat Général.

Au niveau des régions, le CNCR dispose d'un organe consultatif. Le Conseil régional de concertation et de coopération des ruraux (CNR) qui descend au niveau communautaire et arrondissement.

Une cellule d'appui technique a été créée pour appuyer le fonctionnement de ces organes.

Le CNCR compte actuellement de dix neuf (19) membres :

- FONGS (Fédération des ONG du Sénégal)
- FENAFIE/PECHE (Fédération Nationale des GIE des Pêcheurs)
- FNGIE/H (Fédération Nationale des GIE des Horticulteurs)
- FNGIE/E (Fédération Nationale des GIE des Eleveurs)
- UNCE (Union Nationale des Coopératives d'Eleveurs du Sénégal)
- FENOFOR (Fédération Nationale des Organismes d'Exploitants Forestiers du Sénégal)
- UNCAS (Union Nationale des Coopératives Agricoles du Sénégal)
- UNCEFS (Union Nationale des Coopératives d'Exploitants Forestiers du Sénégal)
- FNGPS (Fédération Nationale des Groupements de Promotions Féminines du Sénégal)

- FPA (Fédération des Périmètres Autogérés de la Vallée du Fleuve Sénégal)
- ADEMA (Association pour le Développement de Mamarel et Villages environnants)
- FPTI (Fédération de Producteur de Tomate Industrielle)
- FMPC (Fédération Nationale de Producteurs de Coton)
- UNMS (Union Nationale de Groupements Maraîchers du Sénégal)
- FNPM (Fédération Nationale de Producteurs Maraîchers de la Zone de Myales)
- FEPROBA (Fédération des producteurs du Bassin de l'Anambé).

Il y a quatre nouveaux membres qui attendent l'approbation par le Congrès pour devenir membre.

Le CNCR couvre une population d'à peu près **trois millions de personnes** dans les différentes fédérations et ses démembrements.

Le CNCR participe avec 7 personnes à la Convention du ROPPA et 2 personnes (1 homme et 1 femme) au Comité Exécutif de cette organisation régionale.

Le CNCR gère ou fait partie des Programmes et projets suivants :

- Composante «organisations de producteurs» du Programme des Services Agricoles et des Organisations de Producteurs PSAOP (**6 milliards de FCFA**) ;
- Coordination du cadre de concertation entre les organisations de producteurs et des services de recherche et conseil agricole et rural, en assurant aussi la présidence ;
- Programme d'Appui au Renforcement institutionnel du CNCR et de ses membres ;
- Programme d'Appui à la Concertation Etat Profession Agricole PACZPA ;
- Programme des radios rurales locales de la Francophonie
- Programme spécial de Sécurité Alimentaire – PSSA (750 millions FCFA)
- Conseil d'Administration de l'ANCAR
- Conseil d'Administration de l'ITA (Institut de Technologie Alimentaire)
- Président du Comité de gestion du FNRAA (Fonds National de Recherche Agricole et Alimentaire)
- Comité de Pilotage du PNIR (Programme National d'Infrastructure Rural) ;
- Comité de pilotage du Centre de Formation Polyvalent) ;
- Comité de pilotage du PMAC (Programme de Modernisation et Intensification Agricole).

3.1.2 ANCAR (Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural)

L'ANCAR a été créée par le Gouvernement du Sénégal lors de la réunion interministérielle tenue le 17 mars 1997. L'ANCAR est une des cinq composantes ou agences d'exécution du PSAOP.

Statut Juridique

L'ANCAR est une Société Anonyme à Participation Publique Majoritaire. Cela permet une autonomie de gestion, une plus grande facilité d'évolution dans l'ouverture du capital à d'autres partenaires dont les organisations paysannes, des délais de constitution plus souples. Avec ce statut, l'Etat a pu associer pleinement ses partenaires des Organisations de Producteurs, des Collectivités Locales et du Secteur Privé. Ce partenariat sera renforcé à terme pour aboutir au désengagement partiel de l'Etat au profit des partenaires notamment les Organisations de Producteurs. L'Etat du

Sénégal deviendra à partir de ce moment l'actionnaire minoritaire et l'obligation de résultat déterminera l'allocation de ressources financières à l'Agence.

Le capital est réparti comme suit : Etat du Sénégal: 51% ; Organisations Paysannes : 28% ; Secteur Privé et Industriel : 14% ; Collectivités Locales : 7%. L'implication des OP, des Collectivités et du Secteur Privé dans la gestion et le financement de l'ANCAR modifie les types relations habituelles connues entre les producteurs et les institutions chargées du développement rural. L'ANCAR sera redevable et comptable de ses résultats devant les bénéficiaires.

Instances de décision

	Composition	Présidence
Assemblée Générale	Tous les actionnaires	Représentant désigné par l'actionnaire majoritaire (l'Etat)
Conseil d'Administration	- 4 représentants du gouvernement - 3 représentants des O.P - 3 représentants du secteur privé - 2 représentants des collectivités locales	Un Représentant de l'Etat

Missions de L'ANCAR

La création de l'ANCAR a été rendue nécessaire du fait des faibles performances du secteur agricole malgré la mise en œuvre du PNVA et la riche expérience du Sénégal en matière d'encadrement ou d'appui au monde rural. En effet, plusieurs politiques agricoles et programmes de développement rural très ambitieux ont été mis en place et exécutés jusqu'à ce jour.

Sur le plan institutionnel, différentes structures ont été créées pour mettre en œuvre ces programmes. Le dispositif institutionnel chargé de porter les programmes de développement agricole ou d'encadrement du monde rural s'est renforcé et diversifié suite aux changements des politiques et de stratégies d'intervention.

Le mandat de l'ANCAR est de faire du Conseil Agricole et Rural sur l'ensemble du pays selon une nouvelle approche basé sur le partenariat avec les principaux acteurs. Désormais la mission de conseil agricole et rural est confiée exclusivement¹ à l'ANCR en raison de son caractère officiel et de la particularité de l'approche qui la sous-tend.

¹ L'exclusivité ne veut pas dire que l'ANCAR fait seule tout le Conseil et partout. L'exclusivité tient au fait, d'une part, que l'ANCAR est la seule institution à laquelle l'Etat a confié officiellement la mission unique

A cet effet, seule l'ANCAR dispose, à l'échelle du territoire national, les prérogatives institutionnelles :

- d'élaborer, d'améliorer et de diffuser le conseil agricole et rural ;
- d'harmoniser les méthodes d'intervention ;
- d'évaluer l'impact du conseil agricole et rural ;
- d'assurer son efficacité et sa cohérence.

Les objectifs centraux assignés à l'Agence sont :

- changer fondamentalement la méthodologie d'approche en matière de conseil agricole et rural, en passant de la vulgarisation thématique à un conseil agricole et rural global qui prend en compte l'ensemble des besoins d'appui des producteurs ;
- impliquer les bénéficiaires dans tout le processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation du conseil agricole ;
- améliorer l'élaboration et la diffusion du conseil agricole grâce à un cadre cohérent ANCAR-RECHERCHE – O.P.
- assurer l'intermédiation entre les producteurs et les prestataires de services spécifiques dans le domaine du conseil agricole et rural, dans le cadre d'un partenariat organisé ;
- harmoniser les méthodes d'intervention des acteurs institutions qui offrent du Conseil agricole ;
- obtenir un meilleur rapport entre les résultats du conseil agricole et ses coûts.

Organisation de l'ANCAR

Les cinq principes régissent l'organisation de l'ANCAR sont :

- contribuer à promouvoir le transfert de responsabilité aux O.P, aux Collectivités Locales et au Secteur Privé ;
- épouser et consolider la décentralisation ;
- assurer une professionnalisation du conseil agricole et rural ;
- permettre d'améliorer le ratio du coût du conseil agricole sur les résultats obtenus ;
- garantir un partenariat entre l'Etat, les Collectivités Locales et les O.P impliquées dans les activités de conseil agricole et rural.

A cet effet l'Agence est organisée comme suit :

- une direction générale légère chargée d'impulser, de coordonner et de contrôler ;
- dix directions régionales responsabilisées dans la gestion administrative et financière. Chaque direction régionale est responsable de la programmation et de la mise en œuvre des activités de conseil agricole et rural avec les Collectivités Locales.

de faire du CAR, d'autre part, l'approche du CAR est une approche nouvelle qui crée la rupture avec les démarches et méthodes antérieures utilisées.

Dispositif

Les programmes de conseil agricole et rural seront élaborés et exécutés au niveau des communautés rurales avec les producteurs. Le dispositif régional prévu est présenté comme suit :

Echelle	Personnel Technique
10 Régions (10 directions régionales)	10 Directeurs régionaux 40 Adjoints 68 Techniciens spécialisés
91 Arrondissements	91 Chefs d'équipes
320 Communautés Rurales	459 Conseillers agricoles
13.000 Villages et 480.000 Exploitations Agricoles	22 Enquêteurs

Ce dispositif sera déployé de façon progressive sur une durée de quatre ans. La mise en place du personnel de base (conseillers agricoles, chefs d'équipe et techniciens spécialisés) se fera au rythme de la création des Cadres Locaux de Concertation des Organisations Paysannes (CLCOP) ou d'identification d'autres cadres de concertation, dans les communautés rurales.

Etant donné la nature très complexe qu'aura la demande de conseil agricole et rural (du fait de sa diversité, de sa spécialité, des besoins en informations de nature pouvant être parfois spécialisés : demande en matière de gestion, d'organisation ou de marketing, etc.) l'Agence renforcera progressivement ses capacités en terme de spécialisation et de diversification de son personnel.

Modalités de travail:

Dans les Communautés Rurales

Au niveau de la communauté rurale, le programme de conseil agricole sera bâti sur la demande des producteurs. La demande sera déterminée à partir d'un diagnostic qui sera réalisé par les producteurs, le personnel de base de l'ANCAR et les autres acteurs du développement rural de la zone. Les activités de conseil agricole et rural seront formulées par les producteurs et les conseillers agricoles et ruraux de l'ANCAR. Les activités identifiées feront l'objet de contrats annuels ou pluriannuels entre, d'une part, la communauté rurale, les O.P concernées, d'autre part, l'ANCAR (le conseiller agricole et rural).

Le contrat présente les activités du conseil agricole et rural, les résultats attendus, le budget, et les engagement de chaque partie contractante (communauté rurale, O.P, ANCAR). Les conseillers agricoles et ruraux complèteront les activités des auxiliaires villageois engagés par des O.P ou une ONG. Les modalités de travail des conseillers avec les auxiliaires seront présentées dans un contrat annuel entre l'ANCAR, les O.P ou l'ONG.

Dans les zones avec encadrement par une SRDR ou un Projet

Dans les zones avec encadrement par une Société Régionale de Développement Rural (SRDR) ou par un Projet, il est prévu à la fin de la première phase du PSAOP, une évaluation comparative des activités de conseil agricole des SRDR ou des Projets avec celles de l'ANCAR.

Cette évaluation sera faite sur la base de l'exécution technique des programmes, le coût et la satisfaction des bénéficiaires. Les résultats de l'évaluation comparée ANCAR/SRDR ou ANCAR/Projet permettront de procéder dans les zones concernées à une redéfinition de la fonction de conseil.

A cet effet, des protocoles d'accord ANCAR/SRDR ou ANCAR/projet seront élaborés et discutés entre les parties. Ces protocoles d'accord définiront : (i) les modalités de l'intervention de l'ANCAR avec chaque SRDR ou Projet ; (ii) les critères et les indicateurs de l'évaluation comparée des activités de conseil agricole et rural de l'ANCAR avec celles de la SRDR ou du Projet. A ce sujet, une concertation a été initiée avec les SRDR pour l'élaboration et la négociation de protocoles d'accord sur le conseil agricole et rural.

Possibilités de contractualiser ou de faire-faire

Malgré les prérogatives statutaires qui offrent à l'ANCAR la responsabilité exclusive du conseil agricole et rural dans tout le pays, l'Agence peut contractualiser avec les structures ayant une capacité avérée en matière de conseil agricole et rural.

La contractualisation avec les autres structures sera régie par quatre principes : l'opportunité, le moindre coût, la capacité effective, la non-duplication des opérations et des financements dans une même zone.

Plan de financement de l'ANCAR

Durant les trois premières années (première phase) les dépenses de fonctionnement de l'Agence seront financées par le Gouvernement. Les crédits alloués à l'ANCAR dans le cadre du PSAOP supporteront les investissements dans les ressources humaines (formation, renforcement des capacités techniques, de méthodes de communication et de conseil agricole), dans les infrastructures² (équipements informatiques, véhicules, réhabilitation de bâtiments) et une partie du fonctionnement lié aux activités de conseil agricole et rural.

A la fin de la première phase, les producteurs (bénéficiaires du conseil agricole et rural) participeront au financement des dépenses de fonctionnement de l'ANCAR. Des négociations seront entreprises entre le Gouvernement et les O.P. pour déterminer les modalités de gestion d'une partie des prélèvements sur les produits agricoles par les O.P. pour financer les activités de l'ANCAR.

A cet effet, une étude sur les mécanismes de financement pérenne de l'ANCAR a été déjà faite en 1999. Cette étude a identifié des possibilités réelles de financement de l'ANCAR à partir des prélèvements sur les produits agricoles au sens large.

² Les immobilisations du PNA et de la SODEVA seront transférées à l'ANCAR.

3.1.3 ITA (Institut de Technologie Alimentaire)

La mission de l'ITA est de contribuer à l'amélioration des performances du Secteur Agro-Alimentaire au Sénégal et dans la sous-région.

Les axes de travail de l'ITA sont :

- la recherche/Développement au Service de la qualité nutritionnelle des aliments ;
- l'adaptation aux normes locales et internationales ;
- la réduction des pertes des unités de production ;
- la formation des techniciens spécialisés ;
- le contrôle de la qualité.

Les atouts sont :

- une recherche tournée vers les besoins réels des entreprises du Secteur Agro-Alimentaire ;
- des procédés de transformation et de conservation ;
- la conception d'équipements et de machines ;
- des recettes de fabrication adoptées aux produits et aux marchés locaux ;
- l'incubation des entreprises dans les unités pilotes ;
- une assistance au transfert et à la mise en œuvre des unités de production ;
- une vieille technologie au service de l'innovation.

Les domaines de formation sont :

- conservation et conditionnement de produits horticoles ;
- transformation des fruits et légumes ;
- technique de boulangerie et pâtisserie à bases de farine composés ;
- technologie et contrôle de la qualité du poisson ;
- techniques modernes de boucherie et charcuterie
- initiation à la nutrition et à la technologie des aliments.

D'importants résultats de recherche sont disponibles pour les entreprises Agro-Alimentaires notamment celles dont l'activité est centrée sur les céréales et les légumineuses, les fruits et les légumes, le poisson, et les produits halieutiques, les produits d'élevage.

L'ITA a participé dans une expérience intéressante avec la Société NESTLE pour l'utilisation des farines de mil et du sorgho comme composants des produits de cette grande multinationale de l'Alimentation.

Malheureusement dû à des problèmes de transport entre le Sénégal et la Côte d'Ivoire l'expérience a été transférée entièrement sur ce pays.

Aussi, ITA collabore avec le réseau ROCAFREMI et l'Université de Purdue pour l'amélioration de la qualité des produits dérivés du mil et du sorgho.

3.2 Information sur les Organisations à caractère régional basé au Sénégal s'intéressant aux O.P.

3.2.1 ROPPA (Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest)

Le ROPPA a été créé en juillet 2000 à Cotonou-Bénin mais c'est lors de la conférence des Chefs d'Etat du CILSS à Praia en 1994 que l'idée d'une «Plate-forme des Organisations paysannes du Sahel a été lancée.

Aujourd'hui ROPPA c'est un réseau qui regroupe des organisations paysannes et de producteurs agricoles des pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée ; Guinée-Bissau, Gambie, Mali, Niger, Sénégal et Togo.

Les objectives principales sont de :

- promouvoir et défendre les valeurs d'une agriculture paysanne performante et durable au service des exploitants familiales et des producteurs agricoles ;
- encourager et accompagner la concertation et la structuration des organisations paysannes et de producteurs agricoles dans chaque pays ;
- informer et former les membres des organisations paysannes, et de producteurs agricoles à partir de nos expériences et de celles des autres acteurs de développement ;
- promouvoir la solidarité entre les O.P
- assurer la représentation des organisation paysannes et de producteurs agricoles aux niveaux sous régional, régional et international.

Les principes d'action sont :

- Favoriser et soutenir la structuration au niveau national des organisations paysannes et des producteurs agricoles comme un acteur crédible, représentatif et efficace ;
- Considérer le dialogue et le partenariat avec les Etats, les Organisations Intergouvernementales et les autres partenaires de développement comme l'approche la plus pertinente pour la promotion et le développement durable de l'agriculture paysanne et des exploitations familiales.

Organisation

Le ROPPA est composé de :

- une convention composée par 70 personnes élues, 7 par pays ;
- un Comité exécutif composé par 12 personnes dont 1 par pays plus 2 femmes et 1 président élu
- un Coordinateur ;
- une Cellule d'exécution Technique.

Les plate-formes nationales membres du ROPPA :

- Bénin, Fédération des Unions de Producteurs du Bénin (FUPRO) ;
- Burkina, Cadre de Concertation des Organisations du Faso (CCOF) ;

- Côte d'Ivoire, Association Nationale des Organisations Professionnelles Agricoles de Côte d'Ivoire (ANOPACI) ;
- Gambie, Association et Farmers, Educators and Traders (AFET) ;
- Guinée, Conseil National des Organisations Paysannes (CNOP) ;
- Guinée-Bissau, Plate-forme Nationale des organisations Paysannes.
- Mali, Coordination Nationale des Organisations Paysannes du Mali, CNOP ;
- Niger, Coordination des Organisations Paysannes du Niger ;
- Sénégal, Conseil National de concertation et de coopération des ruraux, CNCR ;
- Togo, Conseil National des Organisations Paysannes du Togo, CNOP.

ROPPA a comme programme prioritaire les activités suivantes :

- Renforcer la capacités des plate-formes membres à agir par eux-mêmes et a améliorer leurs conditions de travail ;
- Proposer aux décideurs et aux partenaires des orientations, les priorités, les programmes et les actions qui permettent à l'agriculture ouest-africaine de relever les défis de la sécurité alimentaire durable et d'un avenir décent pour les exploitations familiales agricoles
- Mettre en chantier le Fonds de Renforcement des Capacités des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles ;
- Elaborer la carte d'identité Rurale comme outil d'information et d'aide à la décision des exploitants familiaux et de leurs organisations ;
- Collaboration des organisations paysannes et des producteurs agricoles dans l'élaboration et amélioration des Politiques Nationales de Développement Rural et la Politique Agricole commune au sein, de la sous-région.

Le ROPPA a été reconnu officiellement par les autorités compétentes (Auniveau Régional par les Organisations sous régionales, au niveau National par les Ministères de Tutelle des O.P.)

Il a son siège Ouagadougou, Burkina Faso et vient de nommer un coordinateur.

ROPPA a négocié avec la BOAD la gestion financière de toutes ces ressources.

Le nombre de paysans couvert par toutes les associations et plate-formes des 10 pays membres ronde les **30 millions** . Selon une estimation de la direction du ROPPA.

Les partenaires du ROPPA sont : La coopération Néerlandaise, la coopération Suisse, la Coopération Luxembourgeoise, la Coopération Française, la FAO, le Club du Sahel, la Coopération Belge, la Coopération Italienne, l'UEMOA, le FIDA, et les ONG AGRITERMS et SOS FAIM.

3.2.2 CMA/AOC

<p>CMA/ADC. La conférence des Ministres de l'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, a été créé en 1991. Elle regroupe 20 pays.</p>	<p>Fonctionnement :</p> <p>Le fonctionnement de la CMA/AOC repose sur les structures suivantes :</p>
---	--

<ul style="list-style-type: none"> • 14 Pays d’Afrique de l’Ouest : Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d’Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Togo ; • 6 Pays d’Afrique Centrale : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, Tchad. <p>Objectifs :</p> <p>La CMA/AOC a 3 objectifs majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La promotion des échanges intra-régionaux en vue de créer un véritable marché régional des produits agricoles ; • L’amélioration de la compétitivité à l’exportation des produits d’origine AOC ; • Le développement des capacités dans la formulation, la mise en œuvre et l’évaluation des politiques agricoles. <p>La conférence aura permis d’atteindre un objectif et non des moindres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La constitution, au niveau de la région, d’un réseau d’experts ayant appris à travailler ensemble et conscients de la dimension régionale de l’intégration comme cadre de réflexion, tout en ayant à l’esprit les contraintes du marché mondial. 	<ul style="list-style-type: none"> • La conférence des Ministres qui regroupe l’ensemble des Ministres de l’Agriculture et/ou de l’Elevage des 20 pays membres. Elle se réunit une fois tous les 2 ans et élit en son sein un Président pour un mandat de 2 ans ; • Le Bureau qui regroupe les 10 Ministres responsables chacun d’un domaine de coopération se réunit une fois par an ; • La Coordination Générale dont le Secrétariat permanent est basé à Dakar (Sénégal) est chargée d’animer l’ensemble de la Conférence • Le Comité Technique de Suivi (CTS) qui regroupe les 20 Coordonnateurs Nationaux, les Partenaires Techniques et le Coordonnateur Général se réunit 2 fois par an ; • Les 20 Coordinations Nationales (CN) assurent l’animation de la Conférence a au niveau de leurs pays respectifs sous la responsabilité du Ministre chargé de l’Agriculture et/ou de l’Elevage. <p>Domaines de coopération :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promotion du marché des céréales (Mali) • Promotion du marché du bétail et de la viande (Cameroun) • Promotion du marché des oléagineux (Togo) • Développement de la compétitivité des produits d’exportation – café, cacao, coton (Côte d’Ivoire); • Promotion du marché des fruits et légumes (Guinée) • Promotion du marché des racines et tubercules (RCA) • Recherche Agricole Régionale (Nigeria) • Mesures transversales (Professionnalisation, infrastructures rurales, crédit foncière etc...) Burkina Faso) • Politiques d’Ajustement, Monnaies (Sénégal) - Homologation Interafricaine Phytosanitaire (Bénin)
---	---

La Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique et la Conférence des Ministres de l’Agriculture de l’Afrique de l’Ouest et du Centre, ont décidé de mettre en œuvre le Projet de Renforcement de l’Interface entre les Etats et les Chambres d’Agriculture en Afrique de l’Ouest dénommé PRIECA/AO. Couvrant les pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Côte d’Ivoire, Guinée, Togo et Mali.

Au niveau des pays il y a des partenaires relais . Les pays membres sont : le Sénégal, le Mali, la Guinée-Bissau, la Gambie, la Guinée-Conakry.

Son premier plan d'action de 1993-1998 a privilégié 3 grands domaines : renforcement institutionnel; développement participatif de Technologie ; mise en réseau.

Le deuxième plan de 1999/2003 a privilégié 4 grands domaines : Gouvernance Local ; Entrepreneuriat rural ; intégration régionale ; genre équité et développement.

3.2.4 CORAF, Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricole

La CORAF/WECARD a été créé en 1987 avec pour mission :

- d'améliorer l'efficacité et la capacité de la recherche agricole en Afrique de l'Ouest et Central contribuant pour la construction et la consolidation des capacités des systèmes nationaux de Recherche Agricole, à travers une coopération entre ses membres, développement de la collaboration au niveau régional et international entre les organisations, les secteurs privés les ONGs et utilisateurs de recherche.
- de consolider la position de l'Afrique de l'Ouest du Centre dans le contexte du développement de la recherche agricole international.

Les objectives sont :

- promouvoir la coopération, consultation et l'échange d'information entre institution membres d'une part et avec les partenaires d'autre part ;
- définir les objectives et priorités de la recherche au niveau régional et régional;
- Servir comme une entité consultative de recherche conduite par des organisations régionales et internationales fonctionnant au niveau sous-régional ;
- développer des programmes de recherche dans lecture d'améliorer la complémentarité entre la CORAF et ses partenaires ;
- harmoniser les activités de recherche au niveau des réseau et faciliter la création des nouveaux réseaux ou unités de recherches avec caractère régional.

Organisation

- Assemblée Générale, qui se tient une fois par an composé par les représentant des NARS, OIG, ONG, O.P, secteur privé et invités ;
- Comité Exécutif, composé de 9 membres des NARS qui se rencontrent 3 fois par an;
- Comité scientifique et technique, composé par 8 membres qui se rencontrent 2 fois par an;
- Un Secrétariat Exécutif, composé par 1 secrétaire Exécutif, 5 staff professionnel et de 10 personnels administratif et de support.

La zone couverte par la CORAF est divisée en trois parties. Le Sahel, l'Afrique côtière et l'Afrique centrale. Le Sahel est composé de 9 pays (qui sont les neuf pays membres du CILSS), Burkina Faso, Cape Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad). L'Afrique de l'Ouest côtière est composée par 8 pays (Guinée-Conakry, Sierra Leone, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin, Nigeria et Libéria. L'Afrique Centrale est composée de 5 pays (Cameroun, République Centre

Africaine, Gabon, Congo t République Démocratique du Congo). La zone de ces 22 pays couvrent une surface de 11,5 millions de kilomètres carrés et une population de 260 millions d'habitants.

Le nombre de chercheurs par zone est :

- Sahel, 1015 chercheurs,
- Afrique Ouest côtière, 2.300 chercheurs ;
- Afrique Central, 938 chercheurs.

La CORAF mme s'il a prévu dans son plan stratégique d'impliquer les paysans et organisations professionnels n'a pas réussi jusqu'à ce moment cet objectif.

Seulement dans l'Assemblée Générale de Mars 2003 il est prévu l'intégration de ces structures du secteur privé dans son Comité Exécutif.

Les membres du CORAF :

1. Bénin, Institut national de Recherche Agricoles au Bénin, INRAB ;
2. Burkina Faso, Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles, INERA ;
3. Cameroun, Institut de Recherche Agronomique pour le Développement du Cameroun ;
4. Cap Vert, Instituto Nacional de Investigaçao e Desenvolvimento, INIDA ;
5. Centrafrique, Institut Centrafricain, de Recherche Agronomique, ICRA ;
6. Congo, Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique, DGRST ;
7. Côte d'Ivoire, Centre National de Recherche agronomique, CNRA ;
8. Gabon, Institut de Recherches Agronomiques et Forestières du Gabon, IRAF ;
9. Gambie, National Agricultural Research Institute, NARI ;
10. Ghana, Council of Scientific and Industrial Research, CSIR ;
11. Guinée, Institut de Recherche agronomique de Guinée, IRAG ;
12. Guinée-Bissau, Instituto Nacional de Pesquisa Agricola, INPA ;
13. Mali, Comité National de Recherche agricole, CNRA et Institut d'Economie Rurale, IER ;
14. Mauritanie, Centre National de Recherche agronomique et de Développement ;Agricole, CNRADA et Centre National d'Elevage et de Recherche Vétérinaires, CNERV ;
15. Niger, Institut National de Recherche Agronomique du Niger, INRAN ;
16. Nigeria, Department of Agriculture Research Sciences, Federal Ministry of Agriculture and Rural Development ;
17. Sénégal, Institut Sénégalais de Recherches Agricoles, ISRA ;
18. Sierra Leone, National Agricultural Research coordinating Council, NARCC ;
19. Tchad, Institut Tchadien de Recherche Agricole pour le Développement ITRAD et Laboratoire de Recherche, Vétérinaire et Zootechnie de Farcha, LRVZ ;
20. Togo, Institut Togolais de Recherche Agronomique, ITRA ;
21. République Démocratique du Congo, Institut National pour les études et la Recherche Agronomique, INERA.

3.2.5 INTERFACE

Créé en Mai 1997 à Ouagadougou, les objectifs généraux d'INTERFACE sont :

- renforcer la collaboration entre les entreprises de l'agro-business en vue du développement de leur capacité de management et institutionnelle. promouvoir l'existence d'un environnement des affaires favorables au développement de l'entrepreneuriat national et régional.

Les objectifs spécifiques sont :

- renforcement institutionnel du réseau régional et des réseaux nationaux
- faciliter l'accès aux financements pour l'organisation membres de INTERFACE
- faciliter l'accès aux marchés nationaux et internationaux
- faciliter l'accès aux innovations technologiques
- faciliter l'accès aux résultats de la recherche
- transformation des produits agricoles
- permettre aux entrepreneurs de mieux maîtriser la gestion de leur affaires
- accompagner l'élaboration et la mise en oeuvre des différents projets
- fortifier le réseau.

L'instance régionale d'Interface est composée d'une Assemblée Générale et d'un Comité Exécutif dans lequel il y a un Président et deux Vice-Présidents. Dans chaque pays INTERFACE a installé un comité national piloté par un comité exécutif de la même composition que le bureau régional.

Les programmes :

- Informations-communication
- Plaidoyer et négociation
- Formation, Assistance Technique, Conseils et Rechercher
- Projet d'intégration régional
- Promouvoir le développement des exportations
- Inventaire

3.2.6 REFESA – Réseau des Femmes Sahéliennes

- REFESA est créé à Banjul en Septembre 1997 suite à l'exercice de réflexion Sahel 21 »
- L'objectif de REFESA c'est de servir de cadre de mobilisation, de concertation d'échange d'expériences et d'informations entre les femmes sahéliennes au niveau national et régional.
- Les Membres du REFESA peuvent être toutes les organisations des femmes qu'il s'agisse d'ONG, Associations, Fédérations, groupement, groupes, coopératives, Unions etc.
- Les principales missions du REFESA sont :
 - Consolider et renforcer les capacités du réseau pour engager des actions de pressions ou de plaidoyer pour faire avancer la cause des femmes ;
 - Défendre et promouvoir l'approche Genre et Développement afin que la dimension, homme/femme soit considérée comme principe directeur dans la recherche de solution à toute problématique de développement ;

- Promotion des échanges d'expériences, d'informations et de technologies entre les membres et avec d'autres réseaux nationaux, sous régionaux, régionaux et internationaux ouvrant pour la promotion des femmes.
- Mobiliser les coordinations nationales des femmes sahéniennes pour initier et faire aboutir les actions à mener pour la défense des intérêts des membres du réseau ;
- Organiser et instaurer des concertations permanentes entre les membres pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des programmes et projets concernant les femmes au Sahel.
- Appuyer et encadrer les coordinations nationales dans la réalisation de leurs programmes ;
- Développer le partenariat avec les organisations nationales de femmes sahéniennes qui ne sont pas membres du réseau.

Les Instances et Organes de Coordination

Le REFESA comprend neuf coordinations par pays au niveau régional il est composé d'une coordination régionale qui comprend les organes suivants :

- Assemblée Générale des représentants des coordinations nationales
- Bureau de Coordination Régional
- Comité Consultatif.

L'Assemblée Générale est l'organe suprême de décision de la coordination régionale. Elle est composée de deux représentants par coordination nationale, ainsi que des membres associés et d'honneur.

Les Ressources viennent du droit d'adhésion et cotisation annuelle des membres ; libéralités et legs ; subvention ; sponsoring.

Quelques positionnements:

- INTERFACE a représenté la plate-forme du Secteur Privé du CILSS dans la réflexion Sahel 21
- Membre fondateur du ACP Business Forum/Bruxelles
- Membre du Comité Exécutif du SPARR (Programme Spécial pour la Recherche Agricole)
- Membre du Groupe ACP/Sciences et Technologies
- Membre du Comité de Concertation de Sécurité Alimentaire/CILSS
- Membre du Comité Exécutif du FARA (Forum de la Recherche Agricole en Afrique Subsaharienne).

3.3 Entrevue aux leaders des Organisations

3.3.1 CNCR

Secrétaire Général, Samba Guèye
Conseiller Technique, Marius Dia

- En ce qui concerne la force et la faiblesse du réseau, il a été noté comme forces la possibilité de renforcer la capacité des membres, la participation dans l'élaboration de la politique agricole commune de l'UEMOA, participation dans des réunions au niveau régional, des possibilités des échanges avec des paysans, d'autres pays de la sous-région, une influence sur la considération de l'agriculture familiale comme base dans l'élaboration de la politique agricole commune, influence dans la réduction du coût du crédit agricole qui est passé de 12,5% à 7,5%. Le CNCR a été une pièce maîtresse dans la création du ROPPA.
- Pour l'utilité du réseau le CNCR considère qu'ils peuvent contribuer dans la diffusion des différents programmes d'appui aux Fédérations et du paysan ; possibilité d'interpeller directement les autorités pour des questions importantes comme le Suivi de la Campagne ; participation à plusieurs comités de pilotage des projets et instance d'assistance aux paysans ; la gestion de certains projets ; influence dans la notification de la convention no.141 du BIT qui reconnaît les paysans ,comme travailleurs ruraux ; une assistance aux O.P. dans les négociations des programmes de développement du Secteur agricole.
- les avantages d'appartenir à un réseau sont ceux d'améliorer la visibilité ; avoir plus d'écoute au niveau international ; reconnaissances au niveau des organes régionaux UEMOA/CEDEAO/CILSS.
- En ce qui concerne le besoin de financement ils souhaitent voir renforcer le fonds de Renforcement de Capacité ; un appui institutionnel, un appui dans la formation en suivi des système d'audit, un plaidoyer pour les fonds de crédits, renforcement de capacités humaines, appui logistique moyen de transport et communication (Internet).
- Pour les lacunes ils ont constaté une faiblesse dans la mobilisation sociale et économique propres face aux besoins ; insuffisance de démocratie interne au sein des O.P ; un manque de capacités institutionnelles. Pour combler ses lacunes ils préconisent : une campagne de rénovation des O.P. qui a déjà démarré; une politique d'information et de formation à tous les niveaux pour améliorer la compréhension politique du développement ; et des dialogues avec le pouvoir publique.

Il existe deux organisations spéciales pour les femmes au Sénégal

FNGPF – Fédération Nationale des Groupements féminins, qui interviennent dans tous les domaines comme : appui institutionnel aux organisations de base ; appui dans l'accès aux crédits ; facilité pour la commercialisation des produits, etc regroupant à peu près 1.000.000 de femmes.

DIRFEL, Directoire de Femmes en Elevage, productions laitières ; transformation, embouche ovine, volaille, regroupant 15.000 productrices.

3.3.2 ROPPA

Président, M. Ndiougou Fall
 Coordonnateur, Mohamodou, I. Magha

Pour les membres voir description ROPPA comme organisation

- En ce qui concerne les services et bénéfices que les plate-formes reçoivent du réseau elles sont en priorités : la formation (ateliers) ; la capacité de recevoir des informations au niveau régional et mondial ; appui dans la préparation et participation des grandes rencontres au niveau régional et mondial ; accès au Fonds de Renforcement de Capacité qui évalué à plus ou moins 130 millions de FCFA par pays ; équipement informatique de communication (Internet) ; possibilité d'échange avec les organisations d'autres pays.
- Les activités spécifiques appuyées par, le réseau sont : assistance technique sur l'établissement des mutuelles d'Epargne et crédit ; appui a la participation dans les grandes réunions mondiale sur, le marché OMC, AGOA ; Séminaires de formation sur l'accès au marché ; appui aux actions dans le domaine de la GRN à travers le projet Italien ; réflexion avec le CILSS sur le foncier et la décentralisation mise en place de la Politique de Sécurité Alimentaire Régionale avec le CILSS.
- Les besoins en financement sont de divers ordres tels que pour : la consolidation des plate-formes nationales ; renforcement de l'organisation des O.P. ; la participation dans des action d'intégration régional, moyen de communication, le s pays ne sont pas aux mêmes niveaux ; contribution d'autres partenaires au Fonds de Renforcement de Capacité logé à la BOAD.

En ce qui concerne l'impact de ces financements ils ne sont pas visibles, mais il y a un peu de changement dans la commercialisation privé qui a impliqué une augmentation des revenus au niveau des paysans. Aussi une amélioration du système de production.

Pour les risques, l'incertitude climatique de la région du Sahel, des faiblesses de certaines organisations qui sont très jeunes, les changements politiques dans certains pays et la politique de protection agricole internationale.

Les principales lacunes en information sont la situation difficile de certains pays qui ne sont pas aux mêmes niveaux ; il faut un changement de comportement des partenaires dans l'échange d'information entre le réseau et ses partenaires ; les échanges d'information ne sont pas assez fréquente.

Pour palier à ces difficultés ROPPA va recruter un spécialiste en communication et améliorer le Site Web existant.

3.3.3 INTERFACE

Membres d'INTERFACE

Pays	Coordonnateurs Nationaux
Bénin	M. Athanose AKPO/ C.B.C.
Burkina Faso	Mme. Simone Zomdi/SODEPAL
Cap Vert	M. José Luis Barbosa/FENACOOOP

Côte d'Ivoire	Mme Cecile Kouassi
Gambie	M.Ibou JOBE/Gandial Fisheries Enterprise
Ghana	Mme Esther OCLOO/SEMVF
Guinée-Conakry	M.Famoussa KABA/APMODEF
MALI	M.Hamidou DOUCOURE/SENAGRI
Mauritanie	M. Hadya Kaou DIAFANA/AMIFOOD Industrie
Niger	Mme Zeinabou DJIBRINE/NIGER LAIT S.A.
Nigéria	M.Boma ANG A/GOLDCMAINS INTERNAITONAL LTD
Sénégal	Mme Bineta COULIBALY/LA VIVRIERE
Togo	M.Edouard KELEOU/INTRAE

Bureau Exécutif

- Président, Mme Gisèle d'Almeida, (Sénégal)
- Vice-Président, M.Jean-Claude Gouthon (Bénin)
- Vice-Président, M.Baï Malleh Wadda (Gambie)
- Président d'Honneur, Mme Esther A.OCLOO.

En ce qui concerne les bénéfices ou services que les membres reçoivent du réseau ont peut citer :

Aide pour l'organisation du bureau national ;
 Aide dans la création du mutuel d'épargne et crédit pour les petits fonds
 Promotion en management
 Aide dans l'organisation des transports pour l'évacuation des produits du marché à l'intérieur et à l'extérieur du pays
 Recherche de partenariat
 Etablissement de la liaison entre la recherche et les réseaux locaux
 Formation dans la technique de transformation des produits
 Facilitation dans la participation aux Foires.

Les activités spécifiques sont :

Programme d'information et communication sur les grands accords au niveau régional et international
 Réalisation d'une enquête au niveau national sur les possibilités de chaque pays dans les domaines de normes, qualités
 Sensibilisation pour la vulgarisation des informations.

Quel type de financement souhaité :

- Renforcement institutionnel du réseau régional et national (Formation, Planification, équipement etc)
- Création d'un centre de services au niveau de chaque pays (Agro-Business Center)
- Formation spécifique par rapport au réseau
- Appui pour la création d'une mutuelle d'épargne et de crédit au PME/P/IU au niveau des pays
- Appui pour la création d'un journal magazine pour diffuser les informations
- Appuyer la participation du réseau aux grands Forums de la recherche et du marché.

Les facteurs de risques sont :

- Une trop grande disparité entre les membres, par suite d'une différence de back ground des entrepreneurs, des entreprises ou des pays, pourrait empêcher une participation équilibrée des sociétaires
- Une domination du réseau par un (ou des) groupes un (ou des) organisations, ou quelconque facteur de division, pourrait entraîner une position antagoniste.
- Une trop grande centralisation par les organes de gestion d'INTERFACE, probablement accompagné d'une domination, pourrait détourner le réseau de ses objectifs
- Un manque de ressources pourrait transformer INTERFACE sous le contrôle de bailleurs de fonds pourrait transformer le réseau en agence d'exécution des tâches, au détriment des objectifs des membres.

3.3.4 REFESA

REFESA c'est une organisation des femmes sahéliennes qui a été créé suite à l'exercice de Sahel 21. Elle a une coordination Régionale dont le Président est actuellement le Sénégal pour 2 ans.

Dans chaque pays du CILSS il existe un réseau national des femmes sahéliennes qui s'appelle « Cadre de concertation du Comité National REFESA » coordonné par une Secrétaire Exécutif.

- Les services ou bénéfiques dont les réseaux nationaux bénéficient sont : appui technique ; élaboration de documents de projets ; renforcement de capacités, plaidoyer au niveau des partenaires ; formation ; circulation de l'information, facilitation dans les échanges avec d'autres organisations
- en ce qui concerne les activités spécifiques elles sont divisées dans les domaines de : santé, environnement, énergie renouvelable, transformation de produits horticoles et agricoles ; renforcement de la productivité agricole à travers le transfert de nouvelles Technologie, promotion de l'entrepreneuriat féminine.
- le REFESA souhaiterait avoir des appuis dans les activités générales génératrices de revenus pour les femmes ; dans le renforcement de capacité de ses membres : dans la diffusion de l'information inter réseau et avec l'extérieur à travers Internet ; fourniture d'équipement informatique dans la mise en place d'une Fondation pour l'appui aux activités des femmes ; dans la participation aux grandes rencontres régionales et internationales ; pour l'organisation de séminaires aux niveaux nationaux.

Les impacts prévus avec l'augmentation des revenus seront visibles dans l'amélioration des conditions de santé et du niveau de vie en général. Avec le renforcement des capacités les femmes vont pouvoir se communiquer avec des femmes d'autres régions et augmenter leurs connaissances en entrepreneuriat. La visibilité de ces associations augmente avec la circulation des informations.

Il y a une grande lacune dans le réseau de REFESA en ce qui concerne la conception des programmes d'activités et aussi dans la formation pour le renforcement des capacités surtout en management et d'utilisation des nouveaux moyens de communication.

3.4 Liste Des Personnes Rencontrees Au Senegal

1. Mr. OUSMANE N'DIAYE, Coordonnateur ASPBODEP
2. Mr. MARIUS DIA, Coordonnateur Cellule Technique, CNCR
3. Mr. SAMBA GUEYE, Secrétaire Général CNCR
4. Mme KHADY M'DAM, Trésorière du CNCR
5. Mr. SARRIOU SARR, Premier Vice-Président de l'ASPBODEP
6. Mme AWA DIALLO, Secrétaire Général de l'ASPBODEP
7. Mr. NDIAGA BAYE, Secrétaire Exécutif du CORAF
8. Mr. MARCEL NWALOSIE, Coordonnateur Scientifique CORAF
9. Mr. FADEL DIAME, Fondation Rurale de l'Afrique de l'Ouest, FRAO
10. Mr. EMMANUEL SENE, Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR)
11. Mr. MOUR GUEYE, Agence Nationale de Conseil Agricole et Recherche (ANCAR)
12. Mr. CHEIKH NDIONE, Institut de Recherche Agricole
13. Mr. BABA DIOUM, Coordonnateur Général de la Conférence des Ministres de l'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest CMA/AOC
14. Mr. NDIIOUGOU FALL, Président du Réseau Ouest Africain des Paysans et Producteurs Agricoles (ROPPA)
15. Mr. Mohamadou I. MAGHA, Coordonnateur ROPPA
16. Mr. PETER C. TRENCHARD, Conseiller en Agriculture et Ressources Naturelles USAID/Sénégal
17. Mr. ROBERT T. WINTERBOTTOM, Projet Agriculture et Gestion des Ressources Naturelles, Tambacounda (USAID), Sénégal
18. Mr. CKECIKH TIDJANE, Projet Agriculture et Gestion des Ressources Naturelles, Tambacounda (USAID), Sénégal
19. Mme NANCY ESTES, Chargée d'Aide Alimentaire Food for Peace, USAID/Sénégal
20. Mme GISELE L. ALMEIDA, Président du Réseau des Professionnels de l'Agro-Industrie de l'Afrique, INTERFACE
21. Mr. PAPE CAMBEL DIENG, Conseiller INTERFACE
22. Mr. N'DIAYE LAOBE SECK, Présidente du Réseau des Femmes Sahéliennes REFESA
23. Mr. N'DOYE ABABACAR, Directeur Technique de l'Institut de Technologie Alimentaire, ITA
24. Mr. OMAR LO, Directeur Relation Extérieur, ITA

3.5 Liste Des Documents Consultes Au Senegal

1. « Vers une Charte Africaine pour une Gouvernance Légitime », FRAO/WARF, Sénégal
2. « Faciliter le processus de développement participatif de technologie en milieu rural », FRAO/WARF, Sénégal
3. Brochure de la Fondation Rurale de l'Afrique de l'Ouest (FRAO)
4. Rapport Annuel FRAO, 1996/1997
5. Réserve Exécutif Etude pour l'Identification des Acteurs d'INTERFACE, INTERFACE, Août 1999
6. Etude de cas : le Sénégal Structuration du Dialogue – Secteur Privé – Secteur Publique – INTERFACE, 2002
7. Identification des Objectifs, INTEFACE janvier/2003
8. STATUS of CORAF/WECARD
9. Plan Stratégique du CORAF
10. Brochure – Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR)
11. Présentation de l'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural - ANCAR, Août 2001
12. La Nouvelle Approche du Conseil Agricole et Rural au Sénégal – ANCAR, Août 2001
13. Projet de Services Agricoles et Organisations de Producteurs du Sénégal, PSAOP, Banque Mondiale, avril 1999
14. Brochure – CNCR (Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux) au Sénégal
15. « Une expérience de renforcement des capacités au service du mouvement paysan sénégalais » – CNCR, décembre 2002
16. PSAOP, Composante « Appui aux Organisations des Producteurs Ruraux », Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, juin 2001
17. « Canal Rural » – Revue du CNCR
18. « Projet de Renforcement de l'Interface entre les Etats et les Chambres d'Agriculture en Afrique de l'Ouest » – CMA/AOC
19. Les Négociations Commerciales Internationales – Enjeux pour la Sécurité Alimentaire des Pays en Développement – CMA/AOC
20. Politique de Financement de l'Agriculture Paysanne en Afrique de l'Ouest « Réflexion pour la recherche d'une nouvelle cohérence » - CMA/AOC
21. Réflexion sur un cadre de stratégie pour une politique agricole commune en Afrique de l'Ouest, CMA/AOC
22. la Recherche au Service de l'Agro-Alimentaire, ITA – Sénégal
23. Prestation de Services offerts par l'ITA

4. Rapport du Burkina Faso

I. Informations sur les grandes structures s'occupant des organisations paysannes au niveau du pays

1. SNVA (Système National de Vulgarisation Agricoles)
2. PA/OPA (Plan d'Action pour l'émergence des Organisations professionnelles agricoles)

II. Information sur les organisations à caractère régional basé au Burkina Faso s'intéressant aux O.P.

1. CILSS
2. ROPPA
3. UEMOA

III. Entrevue avec les Leaders des O.P. nationales

1. CPF (Confédération Paysanne du Faso)
2. UNJPA/B (Union Nationale des Jeunes Producteurs Agricoles au Burkina)
3. FENAFER/B (Fédération Nationale des Femmes Rurales du Burkina)
4. FENOP (Fédération Nationale des Organisations Paysannes)

IV. Liste des personnes contactées

V. Liste des documents consultés

4.1 Informations sur les structures s'occupant des organisations paysannes au niveau du Pays

4.1.1 SNVA - Système National de Vulgarisation Agricole

Au Burkina Faso le Système National de Vulgarisation Agricole (SNVA) est mis en œuvre par trois départements Ministériels : Agriculture Ressources Hydriques et Halieutiques, Ressources Animales et Enseignement Secondaire, Supérieur et Recherche Scientifique.

Ce système national de vulgarisation est issu de la prise en compte des approches communautaire et associative pour la participation des producteurs, du « Training and Visit » pour la rigueur de l'organisation du travail des agents et des méthodes de recherche développement pour le diagnostic et l'expérimentation fondant sur le principe de : l'organisation articulée du réseau d'encadrement, la programmation régulière des activités de vulgarisation ; la formation continue des producteurs et des agents.

Le dispositif est organisé depuis la Direction de Vulgarisation au niveau national jusqu'au niveau des Régions, Province, département qui est l'unité opérationnelle de base de la vulgarisation.

Toutes ces actions ont été appuyées par les Programmes d'Ajustement structurel du Secteur Agricole (PASA) de la Banque Mondiale depuis 1992.

A partir de 1998 à travers un document d'orientation stratégique l'Etat fixe les nouvelles orientations politiques assignées aux Secteurs agriculture et élevage en :

- favoriser le développement de l'économie de marché en milieu rural ;
- moderniser les exploitations agricoles et d'élevage ;
- favoriser la professionnalisation des différents acteurs et renforcer leur rôle ;
- assurer une gestion durable des ressources naturelles ;
- accroître la sécurité alimentaire ;
- améliorer sensiblement le statut économique de la femme rurale ;
- recentrer le rôle de l'Etat et favoriser l'initiative privée dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage.

Dans ce dernier point il a été décrété par loi un cadre juridique de promotion et d'action des organisations professionnelles agricoles.

Cette disposition a permis de renforcer le mouvement paysan qui comprend aujourd'hui des groupements, des unions et des organisations faîtières tant au niveau régional que national. Aussi, de 1995 à aujourd'hui plusieurs organisations faîtières nationales sont constituées : la Fédération des Professionnelles Agricoles du Burkina (FEPA-B), la Fédération Nationale des Organisations Paysannes (FENOP), l'Union Nationale des Jeunes Producteurs Agricoles du Burkina (U.N.J.P.A.-B), l'Union Nationale des Producteurs de coton du Burkina (U.N.PC.- B), la Fédération des Eleveurs du Burkina (FEB), la Fédération Nationale des Femmes Rurales du Burkina (FENAFER-B), la Fédération Nationale des Pêcheurs.

Le deuxième fait marquant lié aux réformes socio-politiques et économiques c'est la promotion de la Gouvernance Locale à travers la décentralisation des pouvoirs, tenant compte de tous ces changements les services nationaux de vulgarisation, après une analyse des forces et faiblesses ont décidé un changement d'approche dans leurs actions qui se basent sur les principes suivants :

- la responsabilisation des communautés à la base avec la notion d'offre guidée par la demande', de même que la décentralisation du dispositif de sélection/validation des projets et des fonds destinés à leur mise en œuvre.
- Le recentrage du rôle de l'Etat avec une implication plus marquée du privé et de la société civile dans la fourniture des services agricoles aux producteurs.
- La contractualisation de la fourniture de l'offre de manière à rendre tous les prestataires (l'Etat, Privé, ONG) comptables de résultats envers les producteurs.
- La participation des producteurs à la prise en charge des activités de vulgarisation.

Cette nouvelle approche a été mise en expérience en 2002 simultanément avec l'ancienne structure qui se charge au fur et à mesure que des résultats au contraire du Sénégal qui a remplacé carrément l'ancienne structure de vulgarisation par une Agence Nationale d'Appui et Conseil ou Ruraux.

4.1.2 PA-OPA (Plan d'Action pour l'émergence des Organisations Professionnelles Agricoles)

PA-OPA est une structure autonome rattachée au Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des ressources Halieutiques. L'objectif global du PA-OPA est de renforcer les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) existants et soutenir le processus d'émergence d'autres OPA afin de leur permettre de :

- Rendre à leurs membres des services relatifs à la pratique de leur profession en particulier l'accès aux facteurs de production et aux crédits, l'information sur les marchés etc ;
- Développer la professionnalisation agricole, grâce, à une plus grande compétence technique organisationnelle et fonctionnelle.
- Représenter leurs membres auprès de l'Etat et autres organisations professionnelles pour la formulation et la mise en œuvre des politiques sectorielles et la défense de leurs intérêts – d'atteindre une autonomie financière permettant une réelle auto-promotion des OPA.

Les principales actions (activités) sont :

- Information – communication comme cadre d'échange et de diffusion de données inter et intra OPA pour faciliter leur autonomisation, financière et technique, renforcement des rapports classiques de diffusion à travers la radio, presse écrite, diffusion de fiches, télévision, création et mise en œuvre d'une banque de données rassemblant les principales nécessaires pour accéder progressivement à la professionnalisation,

- Renforcement de la formation des capacités internes (assistants, conseillers, paysans, chercheurs), alphabétisation,
- Appui institutionnel et organisationnel pour la définition, d'un cadre juridique approprié et une nouvelle législation coopérative,
- Fonds d'appui aux initiatives (financement d'équipement productifs et d'activités génératrices de revenus,
- Promotion d'activités auto-financées,
- Mise en place et fonctionnement de structures de gestion,
- Audits, évaluation divers.

Les structures de gestion du PA/OPA

Comité de pilotage – chargé du suivi-évaluation-contrôle du Plan d'Action

- Comité National de Supervision – au niveau National
- Comités Régionaux de Supervision - au niveau de 5 régions du pays
- Comités provinciaux de concertation – au niveau de 45 provinces d'échange
- Le Bureau Exécutif National - l'organe chargé de l'exécution du Plan d'Actions
- Les Organisations Paysannes – constituant les bénéficiaires.

Le Financement – le budget estimatif pour la première phase de 5 ans du Plan d'Actions est d'environ 10 milliards de FCFA en provenance des partenaires suivants : Union Européenne, France, Pays Bas, Danemark, Belgique./

Il est prévu que l'Etat Burkinabé puisse contribuer à ce fond à travers le prélèvement sur les taxes douanières et de la T/VA.

Selon les estimations de 2002 le PA/OPA couvrent à peu près 25.000 à 30.000 O.P.A dans tous les pays correspondants à environ 1.000.000 de paysans.

4.2 Information sur les Organisations à caractère régional s'intéressant aux O.P. basées au Burkina Faso

4.2.1 CILSS (Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel)

Le CILSS peut être considéré comme le moteur de déclenchement du mouvement des O.P. au niveau régional.

Ainsi en 1994 avec la collaboration du club du Sahel, il organise à Praia (Cap Vert) la 1^{ère} Conférence régionale sur la problématique foncière et la décentralisation au Sahel ».

Soutenu par l'USAID à travers le PADLOS (Unité opérationnelle du Programme Majeur GRN), la conférence a produit une déclaration invitant les Etats membres du CILSS et leurs partenaires à mettre en œuvre les orientations suivantes :

- l'élaboration par les Etats sahéliens de législations cadre en matière foncière et de ressources naturelles, fixant les principes fondamentaux tout en laissant la définition des mesures d'application au niveau local ;

- la nécessité de promouvoir une approche décentralisée de gestion foncière à travers la reconnaissance de la légitimité des communautés de base et la dévolution de pouvoirs et compétences en matière de gestion des ressources naturelles,
- la nécessité de prendre en considération les droits et intérêts légitimes de l'ensemble des acteurs notamment ceux exclus du foncier tels que les femmes et les pasteurs,
- la nécessité d'accorder une attention particulière à la prévention et à la gestion des conflits fonciers,
- la nécessité de prendre en considération la dimension environnementale dans la problématique de la gestion foncière.

Plus tard en 1996 il a été constitué une « Charte de la Plate-forme Paysanne Sahélienne sous régionale » et des plate-formes nationales.

Cette plate-forme sous régionale avec siège au Burkina Faso devrait prendre en compte toutes les couches socio-professionnelles, clarifier ses relations avec le CILSS/PADLOS et s'affirmer comme une organisation indépendante qui tire de ses moyens de cotisations des membres, de dons, de legs et de l'appui des différents partenaires.

Un atelier régional sur la plate-forme paysanne a été réalisé en mars 2000 pour faire le bilan et les perspectives pour le 3^{ème} millénaire.

L'Atelier a constaté que:

Dans tous les pays ont noté l'existence d'une structure répondant de la Plate-forme Paysanne Sahélienne sous régionale avec cependant de grandes disparités relatives à leur envergure géographique, leur ancrage dans le tissu associatif paysan, leurs capacités stratégiques et opérationnelles.

Cette différence entre les coordinations nationales des pays résulte entre autres de l'approche utilisée pour leur mise en place, leur composition et leur statut juridique.

La situation était la suivante :

- Les Plate-formes Paysannes Sahéliennes comme des réseaux d'association des O.P. déjà structurés (Sénégal, Burkina Faso)
- Des Plate-formes Paysannes conçues comme une association d'O.P. ce qui a exigé dans le cas une animation dans le but de leur une stratégie locale et une structure nationale (Tchad, Niger, Gambie),
- Des Plate-formes Paysannes Sahéliennes comme structure exogène aux O.P. qui doivent travailler pour la communauté paysanne.

En ce qui concerne la coordination il y avait ce qui regroupaient seulement des éléments des exploitations familiales, ceux qui regroupaient des producteurs issus des exploitations familiales et de l'agro-business, et qui regroupaient des producteurs paysans et des représentants de l'administration.

Seulement, la coordination des Plate-formes du Niger et du Sénégal avaient une personnalité juridique 2000.

Les principales difficultés/insuffisances rencontrées par les coordinations Nationales étaient :

- Le faible niveau de formation et de capacité des O.P. et des leaders paysans ;
- Un déficit de communication au sein des O.P. et entre les O. P et leurs partenaires ;
- Faible niveau de capacités institutionnelles (siège, logistique) ;
- Insuffisance, voir manque de ressources techniques et financières ;
- La divergence des intérêts des O.P. membres de la coordination,
- Le disfonctionnement de la Plate-forme Paysanne Sahélienne sous régionale (non respect des clauses statutaires, faiblesse dans l'application des décisions) qui influent sur les coordinations nationales,
- Faibles implications des femmes tant au niveau national que sous-régional.

La dynamique de la Plate-forme paysanne sahélienne a inspiré la naissance d'un mouvement paysan Ouest Africain qui vient dans cette espace géographique compléter les dynamiques soutenues par la Plate-forme paysanne et les réseaux des chambres d'agriculture.

C'est ainsi que le ROPPA (Réseau des Organisations Paysannes et Producteurs de l'Afrique de l'Ouest) est née en Juin 2000 à Cotonou, Bénin lors d'une rencontre avec la participation de plus de 200 paysans et paysannes représentant 10 Etats de l'Afrique de l'Ouest.

Toutefois jusqu'à aujourd'hui il existe des différentes adaptations dans l'évolution des Plate-formes vers une entité de concertation nationale et leur appartenance au ROPPA.

4.2.2 ROPPA (Réseau des organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest)

Le siège du ROPPA a été installé officiellement à Ouagadougou depuis 2 mois avec la nomination du Coordonnateur de la cellule d'exécution technique M.Mohamadou Issaka Magha.

Les informations sur le ROPPA figurent dans le rapport du Sénégal où une interview a été faite au Président Mr. Ndiougou Fall.

4.2.3 UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine regroupe huit (8) pays de l'Afrique de l'Ouest)

Membres:

Le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Les objectifs:

- Renforcer la compétitivité des activités économiques et financières des Etats Membres, dans le cadre d'un marché ouvert et concurrentiel et d'un environnement juridique rationalisé et harmonisé ;
- Assurer la convergence des performances et des politiques économiques des Etats membres par l'institution d'une procédure de surveillance multilatérale ;

- Créer, entre les Etats membres, un marché commun basé sur la libre circulation des personnes, des biens des services, des capitaux et le droit d'établissement des personnes exerçant une activité indépendante ou salariée, ainsi que sur le tarif extérieur commun et une politique commerciale commune ;
- Instituer une coordination des politiques sectorielles nationales pour la mise en œuvre d'actions communes et éventuellement, de politiques communes notamment dans les domaines suivants : aménagement du territoire communautaire, agriculture, environnement, transport, infrastructure, télécommunications, ressources humaines, énergie, industrie mines et artisanat.
- Harmoniser, dans la mesure nécessaire au bon fonctionnement du marché commun, les législatives des Etats membres et particulièrement le régime de fiscalité.

Organisation

- Conférence de Chefs d'Etat (1 fois par an)
- Conseil des Ministres (2 fois par an)
- Commission (8 commissaires)
- Comité Interparlementaire
- Cour de Justice
- Cour des Comptes

<u>Institutions spécialisées</u>	{ Banque centrale de l'Afrique de l'Ouest BCEAO Banque Ouest Africain de Développement BOAD
<u>Chambres consulaires</u>	{ Regroupant les chambres consulaires nationales, les associations professionnelles et les organisations patronales des Etats membres.

Les rapports de l'UEMOA avec les organisations paysannes se fait à travers la commission pour le développement, département de développement rural et de l'environnement.

Dans le passé récent l'UEMOA a financé la participation de ROPPA dans l'élaboration de la Politique Agricole commune pour un montant à peu près de 100 millions de FCFA pour la réalisation des ateliers nationaux et régionaux.

Aussi, ils ont financé une étude sur l'exportation des fruits et légumes liés aux problèmes des exportateurs.

Pour le futur il est prévu le financement de la mise en place de la Politique Agricole Commune et pour le développement des filières (coton, riz, céréales etc) ; la mise en place des fonds pour faciliter la participation des O.P. dans la discussion des Accords Internationaux du Commerce et marché au niveau national et régional.

4.3 Informations et Interviews avec les O.P. du Burkina Faso

4.3.1 C.P.F. Confédération Paysanne du Faso

Au Burkina Faso la Constitution de cette Confédération a passé pour différentes phases, de discussions entre les organisations faitières existantes. Après plusieurs tractations la Confédération a été créée en novembre 2002 avec la défection de la FENOP qui n'était pas d'accord avec les principes et la philosophie de la CPF.

Les cinq organisations faitières qui font partie intégrante de la CPLF sont :

- FEPA/B – Fédération des Professionnels Agricoles au Burkina
- l'UNJPA/B – Union Nationale des Jeunes Producteurs Agricoles du Burkina
- l'UMPC/B – Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina
- FENAFER/B – Fédération Nationale des Femmes Rurales au Burkina
- FEB – Fédération des Eleveurs du Burkina

Organisation

- Assemblée général
- Conseil de gestion : 15 membres
- Conseil d'administration 5 délégués par faitières.

Normalement c'est cette structure qui sera le répondant du ROPPA au niveau du Burkina Faso, après une notification officielle.

- Les principales Services au bénéfice que la CPF reçoive du réseau régional sont : l'appui pour leur participation aux grandes rencontres internationales, appui à la contribution du CPF dans l'élaboration de la politique Agricole Commune de l'UEMOA, appui à la participation dans les discussions pour la mise en œuvre du projet italien de renforcement de capacité des O.P. Il a été difficile d'obtenir plus d'information tenant compte de la création récente de cette organisation dans cette phase définitive.
- En ce qui concerne les activités spécifiques appuyées par le réseau ils ont cité des étude de cas sur le marché d'approvisionnement au niveau des O.P., étude sur les chambres d'agriculture dans le sens d'avoir un carte d'identité fourni par les chambres d'agriculteurs régionales, participation aux Foires.
- Pour les besoins de financement il a été cité : la formation des faitières en gestion de Fédérations et Unions ; fourniture d'équipement (matériel roulant) et infrastructure ; appui par la participation aux voyages d'études dans d'autres pays ; appui par la confection d'un journal de l'organisation ; appui pour une étude sur l'agriculture familiale, investir dans la maîtrise de l'eau.

En ce qui concerne les impacts de ce financement ils pensent qu'avec l'amélioration des connaissances des membres des associations et des O.P. une meilleure productivité sera répercutée dans leurs travaux agricoles. Aussi la maîtrise de l'eau peut permettre de sécuriser la production agricole.

Pour les lacunes en information ils ont mentionné le manque d'équipements informatiques et d'accès à l'Internet de la plus part des faïtières. Pour ceux c'est difficile d'avoir une stratégie d'investissement sans connaissances de l'environnement national et international.

Le CPF couvre à peu près 60% des organisations de producteurs du Burkina et environ 45% des producteurs individuels.

4.3.2 UNJPA/B (Union Nationale des Jeunes Producteurs Agricoles du Burkina)

- Les avantages d'appartenir à un réseau, sont la possibilité de faciliter la participation des membres aux négociations de marché et de crédit au niveau national, aussi dans les négociations avec des partenaires financiers.
- les jeunes ont besoin de beaucoup de formation et appui dans l'organisation de leurs activité technique et le rôle du réseau est très important dans la recherche d'appui. Aussi les domaines de management est très sollicité. Il y a une forte demande d'éclaircissement de problèmes foncier dont le réseau est en train de préparer des informations.
- Pour les membres du réseau ils pensent qu'il y a plus d'avantages que d'inconvénient d'appartenir à un réseau. Le réseau pourra défendre les intérêts des jeunes auprès des instances de l'Etat et des partenaires dans la recherche de financement.

En ce qui concerne les associations de jeunes filles, il existe une organisation « Jeunes Filles formées » qui travaillent dans la transformation des produits, artisanat et couture.

4.3.3 FENAFER/B (Fédération Nationale des Femmes Rurales du Burkina)

Cette fédération a été créée en 2001 et elle est représentée au niveau des Provinces et Départements. Il existe 158 Unions au niveau départemental et 4 Unions au niveau Provincial. La Fédération peut avoir à peu près 37. 000 associés dans tous les pays.

Les principales filières d'activités sont :

- Elevage – lait, petit élevage,
- Fruits et légumes,
- Transformation,
- Céréales
- Karité.
- La Fédération reçoit du réseau la possibilité de participer dans les rencontres régionales et internationales ; la résolution de certains problèmes liés à l'information sur les marchés internes et régionaux ; appui dans les discussions avec les bailleurs de fonds,
- Le réseau donne des appuis dans le domaine, de recherche de fourniture d'intrants pour les cultures, facilités d'accès au crédit, information sur le problème du foncier, accès à la terre pour les femmes qui est très difficile dans le pays.

4.3.4 FENOP (Fédération Nationale des Organisations Paysannes)

La FENOP a été créée en 1996 suite à une réflexion conjointe des organisations paysannes du Burkina en 1994. La FENOP est une organisation faîtière, un cadre de représentation et de défense des intérêts des organisations paysannes et de construction d'une vision paysanne.

Elle constitue un réseau rassemblant les O.P. de toute typologie, intervenant dans des domaines et à des échelles divers (groupements villageois, coopératives, unions de groupement etc) et qui partage continuellement leurs expériences, qui cherchent des complémentarités et des synergies dans leurs actions.

Elle est aussi un forum pour des discussions et des échanges d'idées sur leurs préoccupations et réflexion sur les stratégies, offrant un appui conseil, mobilisant l'expertise locale, nationale, et internationale.

Ses objectifs sont :

- Développer des actions visant surtout au renforcement des capacités stratégiques et opérationnelles des O.P. dans les domaines de la production, de l'environnement du social etc ;
- Contribuer à l'émergence d'un cadre institutionnel favorable à l'évolution des organisations Paysannes et garant de la réussite de leurs actions opérationnelles ;
- Favoriser un échange inter-association, une interconnexion entre les O.P et un dialogue entre celles-ci et les autres groupes d'acteurs de développement (institutions, organismes, etc...).

Son mandat s'appuie essentiellement en 6 domaines d'actions :

1. Communication/Information - Il s'agit de donner régulièrement aux O.P. à travers les médias (écrits et audiovisuels) des informations utiles, des éléments de décision.
2. Formation - Portant surtout sur le renforcement des capacités des leaders des O.P. dans les domaines du management de négociation, techniques de production, gestion économique, gestion des ressources naturelles.
3. Echanges - Permettant que les paysans puissent échanger de connaissance entre eux et avec d'autres organisations.
4. Contrôle de qualité – Assistance Juridique - Visant à renforcer la capacité de négociation des paysans avec leurs partenaires commerciaux en leur recherchant les appuis nécessaires pour un contrôle de qualité de produits achetés et en leur fournissant une assistance juridique pour la gestion des contrats.
5. Expérimentation - En diffusant et accompagnant l'expérimentation d'innovations techniques ou paysannes dans les domaines de la production, de la conservation etc.
6. Intermédiation - La FENOP appuie ses membres dans la recherche de financement de leurs programmes.

Les principes guides sont :

- la décentralisation des actions,
- une implication réelle des femmes,
- un partenariat avec les autres acteurs de développement,

- le développement et la valorisation de l'expertise paysanne.

Organisation

La FENOP est organisée fonctionnellement en :

- une Assemblée Générale
- un Conseil d'Administration (71 membres)
- un Bureau Exécutif (18 membres)
- un Secrétaire Général
- six (6) conseils régionaux
- des Unions ou Coordinations Provinciales et Départementales.

La FENOP englobe à peu près 200 Unions ou O.P. couvrant environ 500.000 paysans.

Entrevue FENOP

La FENOP était membre de la CCOF (Cadre de Concertation des Organisations Paysannes) mais s'est exclut de la Confédération des Paysans du Faso récemment créée.

- Pour la question sur les forces et les faiblesses du réseau elle pense qu'il y a une grand avantage de constituer une force commune pour défendre les intérêts des paysans au niveau régional, possibilité d'obtenir un appui à travers le réseau pour le renforcement de capacité ; possibilité des échanges entre les O.P. dans les rencontres régionales ; améliorer leurs capacités de négociation ; Par contre elle ne trouve pas de faiblesse pour le moment.
- En ce qui concerne l'utilité la FENOP pense que le réseau régional peut représenter les O.P. dans les Forums et rencontres à certains niveaux ou elle ne peut pas participer ; possibilité de discuter les problèmes régionaux à travers le réseau ; accroître la visibilité des fédérations.

Pour le moment, dû à la récente création des réseaux elle ne voit pas d'inconvénients. Mais un cas spécifique pour le Burkina, la création de la nouvelle Confédération des O.P. avec le patronage de l'Etat a fait apparaître certaines contradictions avec la philosophie de la FENOP, par exemple la Confédération propose l'approche de l'agriculture spécialisée par filière en tant que la FENOP utilise l'approche agriculture familiale, la mise en place de la Confédération elle même est contradictoire avec les idéaux de la FENOP, qui après tous ces évènements est devenue une ONG.

Pour les appuis la FENOP demande la réorganisation du système de crédit en intrants qui a été démantelé avec la privatisation, renforcement de capacité avec des formations dans les domaines techniques et gestion/management ; amélioration de la circulation d' l'information (journaux, programme radio, intérêt etc), possibilités d'utiliser des personnes ressources pour l'élaboration des documents de projets, appui dans institutionnel dans le domaine des infrastructures. En ce qui concerne les besoins en financement elles ont cité :

- appui institutionnel

- appui pour la consolidation des organisations à la base
- formation, alphabétisation,
- formation spécifique pour filière,
- appui pour la recherche des solutions pour l'autofinancement de la Fédération à travers des caisses paysannes ou même une Banque paysanne (le crédit bancaire est trop cher),
- appui dans le domaine de santé maternelle-infantile et le combat du VIH/SIDA.

4.4 Liste Des Personnes Contactees Au Burkina Faso

1. Mme, MGOMOU HAOUA, Directrice du Service de Vulgarisation et appui aux O.P. (Ministère des Ressources Animales)
2. Mr. SERME TIEMOKO REMY, Service Vulgarisation et Appui aux O.P., Ministère des Ressources Animales
3. Mr. SAWADOGO TOMAS, Service de Vulgarisation et Appui aux O.P., Ministère des Ressources Animales,
4. Dr. JEAN ZOUNDI, INERA (Institut d'Environnement et de Recherches Agricoles)
5. Mr. MAHAMANE TOURE, CILSS, Programme Majeur Gestion des Ressources Naturelles
6. Mr. YAMAR M'BODJ, CILSS, Conseiller Sécurité Alimentaire
7. Mr. MUSA M'BENGA, CILSS, Secrétaire Exécutif
8. Mr. IVES ROCHA, CILSS, Programme Majeur Gestion des Ressources Naturelles
9. Mr. KABORE EMMANUEL , FENOP, Fédération Nationale des Organisations Paysannes
10. Mr. SANOU ISSOUF, FENOP (Fédération Nationale des Organisations Paysannes)
11. Mr. DAGONO JOSEPH, FENOP (Fédération Nationale des Organisations Paysannes)
12. Mr. GANSOME SANOUSSI, FENOP (Fédération Nationale des Organisations) Paysannes
13. Mr. ROGER BILA KABORE, UEMOA, Chargé de l'agriculture au Département du Développement Rural et Environnement
14. Mr. RENE BOUGOUSARE, Directeur de la Vulgarisation Recherche développement (Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et Ressources Halieutiques)
15. Mr. SON BAKIEME, Responsable Nationale du PA/AOP, Plan d'Action Nationale pour l'émergence de l'Organisations Professionnelles Agricoles
16. Mr. KABORE EMMANUEL, Vice Président de la CPF (Confédération des Producteurs du Faso) et Président de l'UNJPA/B
17. Mme BANGRE FRANCOISE, Présidente FENAFOR/B, Fédération Nationale des Femmes Rurales du Burkina.

4.5 Liste Documents Consultes Au Burkina Faso

1. Réflexion pour une nouvelle approche de Vulgarisation en Elevage au Burkina Faso (Ministère des Ressources Animales), février 2002
2. Système National de Vulgarisation et d'Appui Conseil à la demande (Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques), mars 2002
3. Attribution des Services de la Direction de la Vulgarisation et de l'Appui aux O.P. (Ministères des Ressources Animales)
4. Manuel de procédures pour l'élaboration, le financement et l'exécution des programmes d'Appui/Conseil et de promotion commerciale des produits Agro-pastoraux dans le cadre du

- PNDSA (Programme National de Développement du Secteur Agricole), Ministère de l'Agriculture
5. Brochure « Le Développement du Sahel exige l'équité entre les genres » REFESA
 6. Brochure « Une Aire Nouvelle pour une Nouvelle Ere » UEMOA
 7. Brochure - l'UEMOA – Objectifs, Organes et Fonctionnement
 8. Note sur la Dynamisation de la Plate-forme Paysanne Sahélienne – CILSS PM/GRN, Unité de Développement Local - octobre/2002
 9. Compte Rendu de la réunion de concertation ROPPA/Plate-forme Paysanne du Sahel – ROPPA, mai 2002
 10. Foncier Rural et Développement Durable au Sahel et en Afrique de l'Ouest, CILSS – Janvier 2003
 11. Atelier Régional sur la Plate-forme Paysanne, Bilan et Perspective à l'Aube du 3^{ème} Millénaire – Rapport Général de Synthèse – CILSS, Mars 2000
 12. Note sur la constitution de la CPF (Confédération des Producteurs du Faso)
 13. Résumé du Plan d'Action pour l'Emergence d'Organisations Professionnelles Agricoles PA/AOP
 14. Brochure FENOP – Fédération Nationale des Organisations Paysannes
 15. Document de politique Nationale de promotion coopérative au Burkina Faso

4.6 Loi no.14/99/AN – Portant réglementations des Sociétés Coopératives et Groupements au Burkina Faso